

UNIVERSITE SAAD DAHLEB DE BLIDA

Faculté des sciences

MEMOIRE DE MAGISTER

Spécialité : Journalisme scientifique

**Gestion Urbaine de la ville de Djelfa:
Contraintes et perspectives**

Par

GUENCHOUBA Abderrahmane

Devant le jury composé de :

- | | |
|--|--------------|
| - B. REMINI, Professeur, U. Blida | Président. |
| - L. ZELLA, Maître de Conférence, U. Blida | Promoteur. |
| - F. BAILLOT, Journaliste, ESJ Lille | Co-Promoteur |
| - B. MAITTE, Professeur, USTL de Lille 1 | Examineur |
| - M. W. NACEUR, Professeur, U. Blida | Examineur |

Blida, novembre 2008

REMERCIEMENTS

Comme le veut la tradition, je vais tenter de satisfaire au difficile exercice de la page des remerciements. Non qu'exprimer ma gratitude envers les personnes en qui j'ai trouvé un soutien, bien au contraire. La difficulté tient plutôt dans le fait de n'oublier personne.

C'est pourquoi, je remercie tous mes enseignants de la filière "Journalisme scientifique", tous les responsables de la Faculté des Sciences et de l'Université de Blida, les enseignants de l'Institut Supérieur de l'Information et de la Communication d'Alger, les professeurs du Centre d'Histoire des Sciences de l'Université de Lille 1 ainsi que les formateurs de l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille, qui ont contribué à ma formation. J'espère que ce mémoire dans lequel j'ai essayé de reprendre la plupart de leurs conseils, sera un remerciement suffisant.

Ma gratitude va à mon promoteur Docteur Lakhdar ZELLA pour avoir constamment montré de l'intérêt pour mon travail et répondu à mes sollicitations.

Un très grand merci à mon co-promoteur Monsieur Frédéric BAILLOT pour ses judicieux conseils tout au long de ma formation.

J'adresse mes remerciements également à toutes les personnes que j'ai contactées et à tous les responsables des organismes pour avoir mis à ma disposition des moyens précieux et complémentaires qui ont grandement facilité la réalisation de cette recherche.

Ma reconnaissance va à Monsieur Said BOUKHALKHAL et à Messieurs Hamid KHODJA NACEUR et Bendaoued TENNAH, enseignants au centre universitaire de Djelfa, qui ont méticuleusement lu et commenté mon mémoire.

Enfin, toute ma grande gratitude va à Messieurs les membres du jury, les Professeurs REMINI Boualem, NACEUR Mohamed Wahib de l'Université de Blida et le Professeur Bernard MAITTE de l'Université de Lille 1, qui ont bien voulu examiner mon humble travail.

Cela va de soi, je remercie évidemment ma famille pour son irremplaçable et inconditionnel soutien.

DEDICACE

A la mémoire de mes défunts parents qui m'ont donné un magnifique modèle de labeur et de persévérance et envers lesquels aucun mot ne pourra exprimer ma gratitude

A mes enfants: Yacine et Omar

A mon épouse pour ses sacrifices le long de ma formation

A mes frères et sœurs

A tous mes neveux et toutes mes nièces

A toute ma famille

A tous mes amis

Je dédie ce mémoire

RESUME

L'aménagement du territoire est une science qui intervient dans le but de rassembler toutes les réflexions ayant une relation avec l'espace dans lequel vit l'être humain afin d'asseoir les bases d'un développement durable. Ces dernières années, on entend, de plus en plus parler, en Algérie d'aménagement du territoire et de vision lointaine des futures villes ainsi que de nouvelles stratégies de protection de l'environnement. Sur le terrain, la situation est peut-être complètement différente!

Ce travail, présenté sous forme journalistique et scientifique, est une analyse de l'état des lieux ainsi qu'une synthèse des diverses recommandations sur la maîtrise de la croissance urbaine de la ville de Djelfa. Un reportage de terrain, des entretiens, des papiers d'angle, des portraits et des brèves dévoilent les contraintes et les perspectives de la gestion urbaine de cette ville.

Située au cœur des hauts plateaux steppiques, à une altitude de 900 m, Djelfa occupe une position de carrefour de transit entre le Nord et le Sud et entre l'Est et l'Ouest du territoire national. Cette position stratégique, renforcée par l'axe ferroviaire Ain Oussera-Boumedfaa et le projet de la ville nouvelle de Boughzoul, peut constituer à elle seule, un atout certain, permettant à Djelfa d'assumer le rôle de capitale de la partie centrale des Hauts Plateaux.

L'objectif de ce mémoire est de mettre la réflexion et l'expérience au service de l'action et de sensibiliser les collectivités locales et la société civile aux enjeux qui se rattachent à l'évolution anarchique de la ville de Djelfa, et aux stratégies qu'il convient d'adopter pour rétablir son harmonie urbaine et la convivialité, éléments essentiels à la cohésion sociale.

Le souci de ce travail est donc de schématiser la situation actuelle et formuler des réflexions nécessaires aux orientations des stratégies d'action pour le développement équilibré et durable de la ville de Djelfa.

ABSTRACT

The management of the territory is a science that aims at gathering ideas which have a relationship with space where man is living to settle an everlasting development. The last years, in Algeria, people speak a lot about this management, a precise look at the future cities and about modern strategies to conserve the environment. However, the situation in reality is quite different.

This work of research presented in a journalistic and scientific way is an analysis of the present case and a collection of the various recommendations on the mastery of the urban development of Djelfa city. It consists of a reporting on the field, chats, realistic journalistic articles, portraits of famous people having a big experience on the field of construction and urban management, brief summaries about the problems and the future of urban management of Djelfa city.

Djelfa is situated in the heart of the high plateau in an attitude of 900 m. It is the crossroad between the North and the South and between the East and the West. This important situation reinforced with a train axe "Ain Ouessara - Boumedfaa" and the new town Boughezoul project may make Djelfa be a central capital of the high plateau.

The purpose of this work is to develop our experience and thinking to serve the urban activity and make the authorities and the society be aware of the harm that the anarchic evolution is resulting in Djelfa. Its goal is also to suggest some strategies which have to be followed to create coherence between the construction and the social cohesion.

Consequently, the aim is to explain the real situation and form the necessary ideas about the orientation and strategies of work to guarantee a balanced everlasting development for Djelfa.

ملخص

تهيئة المحيط هي علم هدفه تجميع كل الأفكار التي لها علاقة بالفضاء الذي يعيش فيه الإنسان من اجل إرساء قواعد التنمية المستدامة. أثناء السنوات الأخيرة كثر الكلام في الجزائر عن تهيئة المحيط و عن نظرة بعيدة للمدن المستقبلية و كذلك عن استراتيجيات جديدة للمحافظة على البيئة، لكن الوضعية على ارض الواقع تبدو مختلفة تماما.

هذا العمل المقدم بطريقة صحفية و علمية هو تحليل للوضعية الحالية و تجميع لمختلف التوصيات حول التحكم في التطور العمراني لمدينة الجلفة. يحتوي هذا العمل على تحقيق (روبورتاج) على ارض الواقع، مقابلات، مقالات صحفية، بورترهات لشخصيات لها بصماتها في ميدان البناء و التعمير ومختصرات كلها تظهر مشاكل و آفاق التسيير العمراني لمدينة الجلفة.

تقع مدينة الجلفة في قلب الهضاب العليا السهبية على ارتفاع 900 م، و تحتل مفترق طرق ما بين الشمال و الجنوب وما بين الشرق و الغرب في التراب الجزائري. هذا الموقع الاستراتيجي المدعم بخط السكك الحديدية عين وسارة بومدفع و مشروع المدينة الجديدة بوغزول يمثل وحده ورقة رابحة يمكن مدينة الجلفة من أن تؤدي دور عاصمة وسطى للهضاب العليا.

إن هدف هذا العمل هو الارتقاء بالتفكير و الخبرة ليصبحا في خدمة النشاط العمراني و تحسيس الجماعات المحلية و المجتمع المدني بمختلف الأضرار الناجمة عن التطور الفوضوي لمدينة الجلفة، و كذا اقتراح الاستراتيجيات الواجب اعتمادها من اجل إعادة الانسجام ما بين العمران و الترابط الاجتماعي.

الهدف هو إذا رسم الوضعية الحالية و صياغة الأفكار الضرورية للتوجيهات و استراتيجيات العمل لضمان تطور متوازن و مستديم لمدينة الجلفة

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	
RESUME	
TABLE DES MATIERES	
LISTE DES ILLUSTRATIONS, GRAPHIQUES ET TABLEAUX	
EDITORIAL	9
DOSSIER 1: HISTORIQUE ET CONTRAINTES	11
Reportage: Djelfa, "cœur de l'Algérie" Problèmes de gestion urbaine	12
Entretien : Ali Brahimi, maire de Djelfa "Pour le respect des particularités de la région en urbanisme"	19
Portrait: Saïd Boukhalkhal, une mémoire de Djelfa	23
Brèves	25
DOSSIER 2 : URBANISME ET CONSTRUCTION	27
Papier d'angle: Djelfa: les bidonvilles n'inquiètent pas les autorités !	28
Papier d'angle: Djelfa: Des bétonvilles partout	30
Entretien: Mokhtar Merad, directeur de l'urbanisme et de la construction "Pour l'application de la loi"	31
Portrait: Portrait d'un entrepreneur de Djelfa	34
Brèves	36
Papier d'angle: Djelfa: Les cimetières dans un état déplorable	37
Entretien: Telli Leboukh, chef de service des équipements publics à la DLEP "Bilan général des équipements de la commune de Djelfa"	39
Portrait: Mme Rahou Kheira, une architecte au service de sa ville Djelfa	42
Brèves	45
DOSSIER 3: ENVIRONNEMENT	47
Papier d'angle: Gestion des déchets à Djelfa	48
Entretien: Boualem Kasri, directeur de l'environnement de la wilaya "Tout est basé sur la sensibilisation"	50
Papier d'angle: Djelfa: Où est passé le jardin botanique?	53
Portrait: Chérif Rahman, fierté de sa région	55
Brèves	57
DOSSIER 4: PERSPECTIVES	58
Entretien: Amraoui Benyoucef "Pour des villes limitées dans l'espace et maîtrisant les besoins des habitants"	59
Portrait: Abderrahmane Bencheikh: "Pour une ville durable"	61
Papier d'angle: Le PDAU de la commune de Djelfa à l'ordre du jour de la session de l'APW "Des recommandations pour une meilleure gestion urbaine"	63
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES	65
LISTE DES SYMBOLES ET DES ABREVIATIONS	66

LISTE DES ILLUSTRATIONS, GRAPHIQUES ET TABLEAUX

Figure 1	Photo: Entrée de la ville de Djelfa	12
Figure 2	Photo: Siège de la Wilaya	12
Figure 3	Photo: Le Fortin	12
Figure 4	Photo: Clinique ophtalmique cubaine	13
Figure 5	Carte: Situation administrative de la commune de Djelfa	13
Figure 6	Carte postale ancienne: la mosquée " Si Belgacem Ben Lahrech "	14
Figure 7	Carte: Etapes de développement de la ville de Djelfa	15
Figure 8	Répartition de la population par strate au 31/12/2007	16
Figure 9	Projection de la population de Djelfa à l'horizon 2030	16
Figure 10	Répartition de la population active et non active de la commune de Djelfa 2007	16
Figure 11	Photo: Ali Brahimi maire de Djelfa	19
Figure 12	Photo: Rond-point, cité Chaabani	22
Figure 13	Distribution de l'eau à travers les quartiers	22
Figure 14	Photo: Said Boukhalkhal devant le Musée de la ville	23
Figure 15	Photo ancienne: L'avenue et la mosquée centrale "Joumoua"	24
Figure 16	Photo: Bidonville de Fousha	28
Figure 17	Photo: Bidonville de Zeria	29
Figure 18	Photo: Construction inachevée, centre ville	30
Figure 19	Photo: Mokhtar Merad, directeur de l'urbanisme et de la construction	31
Figure 20	Photo: Vue aérienne de la ville de Djelfa	33
Figure 21	Photo: Mohamed Guenchouba, ingénieur- entrepreneur	34
Figure 22	Photo: Lycée en voie d'achèvement par l'entreprise	35
Figure 23	Photo: Un des portails du cimetière "El Khadra"	37
Figure 24	Photo: Les allées du cimetière "El Khadra" ont rendu la circulation difficile à cause de leur rétrécissement	38
Figure 25	Photo: Telli Leboukh, chef de service à la DLEP	39
Figure 26	Photo: Evolution du parc logement dans la ville de Djelfa	40
Figure 27	Photo: Résidence universitaire des garçons	41
Figure 28	Photo: Nouvelle clinique dans la cité Ain Srar	41
Figure 29	Photo: Logements sociaux dans la cité Ain Srar	41
Figure 30	Photo: Lycée Ibn Khaldoun	41
Figure 31	Photo: Centre islamique	41
Figure 32	Photo: Vue aérienne du centre universitaire de Djelfa	41
Figure 33	Photo: Mme Rahou devant la clinique ophtalmique cubaine	42
Figure 34	Photo: Maison de la culture	43
Figure 35	Photo: Les cartons et les restes d'emballage en plastique inondent les rues adjacentes au marché	48
Figure 36	Photo: Les ordures ménagères sont jetées à l'air libre et atteignent les accotements de la RN1	49
Figure 37	Photo: Boualam Kasri, directeur de l'environnement	50

Figure 38	Photo: Tannerie "zone industrielle" générant des déchets et des ordures désagréables	52
Figure 39	Photo: Entrée du jardin botanique	53
Figure 40	Photo: Terrain abandonné du jardin botanique	54
Figure 41	Photo: Une partie du terrain utilisée pour d'autres projets	54
Figure 42	Photo: Chérif RAHMANI	55
Figure 43	Photo: Le ministre avec le président et les membres d'APW de Djelfa	56
Figure 44	Photo: Amraoui Benyoucef, gérant du bureau d'étude	59
Figure 45	Photo: Logements sociaux en construction suivis par le bureau d'étude géré par Amraoui Benyoucef	60
Figure 46	Photo: Abderrahmane Bencheikh, ingénieur en génie civil	61
Figure 47	Photo: Djelfa, vue aérienne	62

Editorial

Les villes sont au cœur des enjeux du développement. Éléments moteurs du dynamisme économique, elles doivent également assurer un cadre de vie de qualité pour leurs populations, et veiller à limiter les impacts sur l'environnement. Le développement consiste à trouver un équilibre entre ces trois dimensions, économique, sociale et environnementale, de façon à garantir la viabilité à long terme des systèmes urbains.

La ville est un ensemble, composé d'infrastructures collectives, individuelles, sociales, économiques, de mobilité qui interagissent à l'échelle urbaine. Cette organisation permet à la ville d'offrir un habitat, des services, des emplois, des capacités de déplacement et un environnement naturel afin d'assurer la qualité de vie des habitants et des usagers. Les limites géographiques de la ville sont ouvertes aux échanges et à la circulation des personnes, des ressources (eau, énergie, déchets) et des marchandises.

La politique de la ville valorise une approche stratégique multiforme des difficultés urbaines. Cette approche passe par la définition de territoires prioritaires d'intervention, avec une recherche de solutions à une échelle plus vaste que celle du quartier.

La question urbaine en Algérie est centrale. Au cœur des mutations de la société, elle fait l'objet de toutes les préoccupations. L'essor considérable des villes, la constitution d'une importante armature urbaine qui structure le territoire et organise la vie sociale et économique, interpellent à plus d'un titre. Le caractère dynamique mais inachevé de la ville, les tensions diverses qui la caractérisent laissent perplexes les autorités publiques et les praticiens de la ville. Prises dans « l'urgence », les réponses institutionnelles se limitent à la production du logement, des infrastructures et des équipements de base. La ville est pensée par le logement.

A quand ces solutions "politiques" de secours qui prennent même au dépourvu les architectes, ingénieurs et spécialistes et induisent parfois des erreurs irréversibles. Construire la ville, ce n'est pas aisé. Ce sont les grands architectes qui sont à l'origine des grands concepts d'urbanisme : Le Corbusier, Giovanni, Perret, Gréber, Prost, etc. Et ce sont leurs disciples qui ont pris en charge les villes qui sont devenues attractives à travers le monde : Paris, Berlin, Barcelone et autres. Par ailleurs, certains maires ont pris le relais, et ont fait preuve d'une sensibilité extraordinaire vis-à-vis de leurs municipalités.

On doit associer les élus et la population à l'élaboration des plans d'aménagement de leurs communes. Meziane Abdellah, architecte paysagiste diplômé de Versailles, reprend inlassablement dans ses articles, l'idée qu'il faut anticiper une politique d'aménagement paysager. L'objectif est de construire des villes jardins avec des éco quartiers en faisant intervenir les architectes paysagistes. Au sein de cette nouvelle forme du paysage urbain anticipé, l'Algérien du 21ème siècle saura retrouver son civisme. Il trouvera, au seuil de sa maison, la sensation d'un ailleurs où toutes les commodités nécessaires pour un meilleur cadre de vie sont existantes. Ce cadre sera semblable à celui qu'il voit à travers les chaînes de télévision satellitaires et durant ses voyages en Occident ou en péninsule Arabique.

DOSSIER 1

HISTORIQUE ET CONTRAINTES

Djelfa, "cœur de l'Algérie" Problèmes de gestion urbaine

Djelfa est située dans la partie centrale du Nord algérien. Elle s'érige en un important carrefour de transit et d'échanges. Cependant, elle est confrontée à des problèmes de gestion et d'aménagement urbains. Depuis des années, la ville connaît un accroissement important de la population (l'un des taux les plus élevés du pays, soit 3.7 % selon le dernier RGPH, ONS 2008), un exode rural générant des quartiers d'habitats précaires et illicites et un flux continu de la population des wilayas limitrophes.



Fig.1: Entrée de la ville de Djelfa

Aux portes de Djelfa

“La commune de Djelfa vous souhaite la bienvenue”. C’est en ces lettres géantes accrochées au flanc d’une montagne, un peu à la “Hollywood”, que Djelfa accueille ses visiteurs. La ville tire son nom du vocable "Jelf" qui veut dire en Arabe "Terre inondable". Les terres étaient classées par les tribus de la région en trois catégories à savoir: "Bore", "Dayas" et "Jelf". Découvrir Djelfa avec ses innombrables bâtisses aux couleurs vives est à la fois surprenant et plaisant pour l’œil. C’est l’œuvre de jeunes entrepreneurs et architectes (Mailbi, Mkhalet, Chellali, Mokhtari, Jaouef...), qui ont voulu donner un nouveau visage à la ville où modernité et tradition s’allient avec goût.

Les établissements scolaires et universitaires ont une empreinte architecturale spécifique à la région. Les arcades, les imposantes entrées, la couleur verte et sablée ont été réservées pour les grands édifices publics, concentrés dans la nouvelle ville de Djelfa, à l’image du nouveau siège de la wilaya et de la clinique ophtalmique cubaine. Celui qui traverse le centre-ville ne peut en aucun cas rater l’imposant lycée “Enajah” (Réussite) et l’hôtel "El Emir". Des ronds- points beaux mais certains provoquent des

dysfonctionnements à cause de leurs surdimensionnement. De nouvelles cités d’habitat collectif font la beauté de la ville, "Les jardins", "Elwiam" et récemment "Ain Srar", toutes équipées et embellies. Des équipements publics très beaux et répondant aux besoins de la population ont été construits partout dans la ville. Un jardin botanique a été réalisé sur un terrain immense, il y a de cela six ans et reçoit chaque jour des visiteurs. Ceux-ci constatent qu’il s’agit plutôt d’un simple jardin public. Un évite

Le style arabo-musulman est largement représenté

nt à l’Est de la ville de 16 km a été entrepris. De nouvelles artères ont été ouvertes. Les travaux de réaménagement des anciennes cités sont à pied d’œuvre. La ville est un interminable chantier.



Fig.2: Siège de la Wilaya



Fig.3: Le Fortin



Fig.4: Clinique ophtalmique cubaine

Nous quittons le "centre-ville" et les belles cités, lieux qui désignent l'agglomération. C'est le côté cour délaissé qui s'offre à présent à nous. A l'Ouest de la ville, les quartiers de Fousha et de Zeria, une immense étendue de taudis collés les uns aux autres, abrite plus de 2000 familles, chacune possédant 6 à 8 personnes. Des montagnes d'immondices couvrent une terre boueuse qui n'a pas connu le bitume. Des enfants, en guenilles, nous accueillent en sautant de joie. "Vous êtes venus pour la démolition ?", ne cessaient-ils de répéter. Des hommes accroupis à proximité de leur demeure défient les caprices de la nature et s'adonnent à leur passe temps favori : le jeu de dominos. Le bidonville de la cité "Bentaiba", à l'Est de la ville, n'est pas de moindre.

Djelfa, le milieu physique



Fig.5: Situation administrative de la commune de Djelfa. Source : édition cartographique de la cellule SIG – C.U.D, 2007.

La ville de Djelfa se situe au centre du Nord du pays, à 300 km au Sud de la capitale et à moins de 300 km de 11 wilayas. Djelfa en tant qu'agglomération, chef-lieu de wilaya, a connu un développement assez typique. Son assiette bâtie, n'a cessé d'évoluer pour prendre une superficie considérable. La ville est située dans la zone de l'Atlas Saharien (monts des Ouled Nail) à une altitude de 900 mètres. Cette situation lui confère des conditions naturelles spécifiques et favorables par rapport aux zones environnantes (Hauts Plateaux). Elle est située entre 2,67° et 3,14° de longitude Est et 34,20° et 34,63° de latitude Nord. Elle couvre une superficie de 549,17 km².

Le climat dans la commune de Djelfa est de type continental semi-aride, caractérisé par un hiver froid et un été relativement chaud. La température moyenne varie entre 4°C en hiver et 27°C en été. Présentant une irrégularité très marquée, les précipitations sont relativement faibles avec une moyenne de 200 mm par an. Le phénomène des gelées blanches est important surtout pour l'agriculture et les automobiles, à cause des dégâts qu'il peut occasionner. Le nombre de jours de gelées blanches observées est en moyenne 31 jours par an. Les enneigements, saisonniers et variables, enregistrés varient en moyenne de 4 à 13 jours par an [1]. A noter qu'en 2007 et en 2008, il n'a pas été enregistré d'enneigements à travers toutes les régions de la Wilaya.

La fréquence et les directions des vents varient en fonction des saisons. En hiver ce sont les vents pluvieux du Nord-Ouest qui dominent avec parfois des vents du Nord secs et froids et parfois enneigeux. En été le Sirocco, vent sec et chaud, souffle du Sud-Ouest et ramène des pluies orageuses. La vitesse varie entre 3,3 et 5,2 m/s et accentue la température.

Les plateaux occupent une grande partie du territoire communal soit 52,47 %. Les pentes sont généralement faibles. La région est caractérisée par une faible sismicité [1].

Oued Mellah, un cours d'eau modeste traverse la ville du Sud au Nord et la sépare en deux entités égales. Cet Oued est un réceptacle des eaux usées de la ville.

Les forêts, d'une superficie évaluée à 15442 ha, représentent 28,11 % de la superficie de la

commune. Elles occupent les chaînes du mont du Sen Alba, Kaf Elhawasse et Djebel Elgharbi. Les principales essences forestières sont le pin d'Alep, le chêne vert et le genévrier Phénicien (Arar). Les forêts sont ainsi appelées à jouer un rôle déterminant dans la mise en œuvre d'une agriculture de montagne stimulant la production fruitière et dans la lutte contre la désertification et la sauvegarde de l'écosystème si précieux mais déjà menacé[1].

La capitale des Ouled Nail est traditionnellement commerçante et se caractérise par un réseau très diversifié de commerces agro-alimentaires de gros ainsi que l'élevage du cheptel ovin. Chaque été, Djelfa accueille des

Les vestiges découverts font remonter la présence de l'être humain, aux premiers âges de la pierre taillée

centaines d'estivants venant du Sud du pays pour profiter de son climat tempéré. La région est aussi connue par la fête du mouton, ses stations de gravures rupestres et sa steppe. "Dans les années 1970 et 1980, les touristes venaient de toutes parts. Ils appréciaient les traditions et l'hospitalité légendaire des Djelfaouis", nous confie Saïd Boukhalkhal, ancien maire et actuel responsable du musée de la ville.

Développement historique du tissu urbain

Les vestiges découverts font remonter la présence de l'être humain, dans la région de Djelfa, aux premiers âges de la pierre taillée. L'histoire de la région a été marquée par la présence des berbères et des romains en passant par l'islamisation et l'arrivée des tribus hilaliennes en 1049 puis celle des Turcs après le 13^{ème} siècle. Avec le débarquement des Français en 1830 et la défaite des Turcs, une partie des Ouled Nail firent allégeance à L'Emir Abd El Kader et livrèrent plusieurs batailles aux Français. La pénétration française définitive dans la région s'est faite en 1844 [2].

Avant 1850, il n'y avait qu'une auberge routière qui desservait Laghouat à Ksar El Boukhari. Les autorités militaires avaient perçu dès cette époque ce que représentait pour eux cet endroit. A partir de 1852, ils s'efforcèrent de développer un village dans le cadre d'une politique de construction d'une place militaire fortifiée. Ce poste militaire, devant

regrouper une cinquantaine de familles, verra par la suite (1854), l'installation de civils au Bordj, construit à la même période. Après 1882, Djelfa connaîtra une certaine immigration locale de la population qui sera de 700 habitants dont quelques familles européennes. Des équipements furent créés comme la construction d'une école, d'un abattoir, d'un marché de bétail, de bois et de sel. Tout cela engendra la construction d'une voie ferrée et d'une gare routière au Nord de la ville (1912). A la fin des années 1950 et au début des années 1960, il y a eu la démolition des remparts construits de 1878 à 1882 suite à l'insurrection de "Tayeb Bouchendouka".

L'extension de la ville dans tous les sens vint par la suite, avec l'apparition de

plusieurs autres quartiers (Bordj, Zahaf, Cent maisons, Bendjermain, les logements H.L.M de Guénani, Porte Charef) [2].

Ainsi, depuis l'indépendance, la ville de Djelfa s'étend progressivement du centre vers tous les sens. Au cours des trente dernières années et avec la création de la zone industrielle constituant un blocage à l'extension vers le Sud, la ville tend à se développer beaucoup plus dans les sens Est, Ouest. Elle passe de la forme "damier" à celle en "étoile". Ce développement de la ville et l'importance du trafic routier ont provoqué la création d'abord d'une voie d'évitement à l'Ouest et d'un autre à l'Est. Le nouveau PDAU soumis à l'APW, le 29 juin 2008, a prévu une extension dépassant ces évitements.

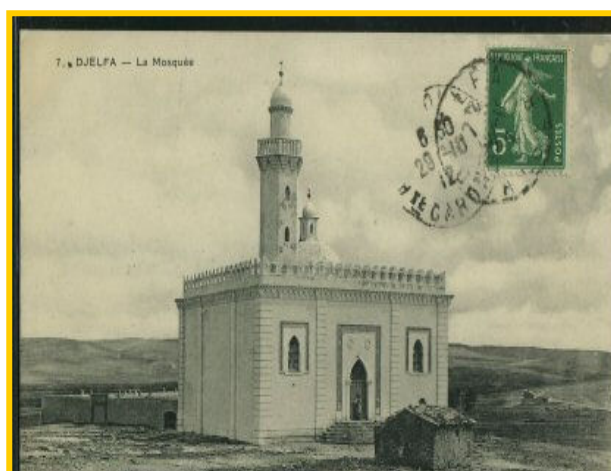


Fig.6: Carte postale ancienne: la mosquée "Si Belgacem Ben Lahrech"

Groupements humains

L'agglomération de Djelfa s'est construite en différentes étapes de croissance et selon des plans d'occupation du sol (POS). C'est ce qui a donné naissance à plusieurs groupements urbains et une typologie distinguée.



Fig.7: Etapes de développement de la ville de Djelfa.
Source : URBA.TIA, 2006.

Parmi ces différents groupements de construction, Saïd Boukhalkhal nous cite : le noyau colonial, les quartiers périphériques, les ZHUN et les lotissements. Le noyau colonial couvre une superficie de plus de 40 ha répartis en 37 îlots. Il est limité par la cité El bordj au Nord, la rue Khemisti au Sud, la route nationale n° 1 à l'Est et le boulevard Sidi Nail à l'Ouest. Il y a quatre types d'habitat dans le noyau colonial, localisés au centre : l'habitat de type européen, le traditionnel, le collectif et l'habitat précaire.

Les quartiers périphériques renferment deux types, le premier étant les habitats périphériques réguliers localisés dans la périphérie immédiate du centre ville. Parmi ces quartiers, nous citons Guénani, Cité A.M.S, Bel Ombrage. Le deuxième type concerne "les habitats périphériques irréguliers" où la ville a connu l'apparition des quartiers El bordj, Ain Srar, Chaoua, Aissa Elkaid et le bloc 40.

Au début des années 1980, pour répondre aux besoins de la population, les ZHUN de la cité 5 juillet et des cités El Fateh, El Hawas, Che Guevara ont été créées. De 1987 à 2008, des milliers de logements de type individuel et collectif ont aussi été réalisés à travers toute la ville (cité des jardins, Berebih, Boutreifis et dernièrement Ain Srar). Les nouvelles cités d'habitats collectifs se caractérisent par une architecture plus moderne et des logements mieux conçus et plus équipés. Un autre groupement de construction, celui des lotissements a également vu le jour. Cette opération a été conçue pour soutenir la tâche de l'Etat dans la réalisation des logements. Dans la ville de Djelfa, les lotissements occupent une superficie de 462,68 ha et répartis en 8610 lots. Ils se trouvent dans les cités Belghzal, Boutreifis, Berebih, Ain Chih et 5 juillet.

Les contraintes

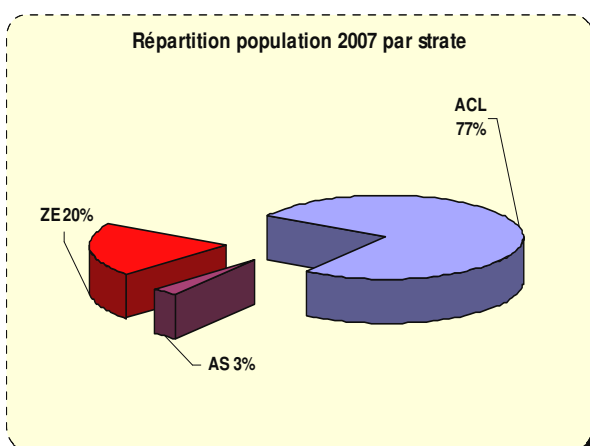
A l'instar des grandes villes algériennes, Djelfa est confrontée à des problèmes de gestion urbaine l'empêchant de remplir pleinement sa fonction potentielle (fonction qui a été confirmée par les différents instruments d'aménagement du territoire).

Oued Mellah et ses terres inondables ont formé une rupture entre la zone Est et les autres zones de la ville. La liaison existante n'est assurée que par quelques axes équipés par des ponts. Mais cette liaison reste insuffisante et toute intervention d'étude, dans la ville doit prendre en charge ce problème. La partie Nord et Nord-Ouest est caractérisée par des pentes supérieures à 15 %. Les terres agricoles, et les zones reboisées constituent une contrainte pour la continuité du tissu urbain.

La zone industrielle bloque l'extension de la ville vers le Sud. Les terrains militaires au Nord-Est de la ville constituent eux aussi un handicap. Le centre ville est occupée par une caserne désaffectée de 6,8 Ha qui paralyse l'urbanisme et coupe le vieux tissu urbain en deux. A ce s'ajoute les servitudes (les routes, la voie ferrée, lignes électriques HT-MT et le gazoduc).

Djelfa est aussi confrontée à des contraintes démographiques avec un taux d'accroissement de la population des plus élevés de tout le pays soit 3,7% (le taux national étant de 1,72%), un flux migratoire important venant d'autres agglomérations, et l'exode rural. Elle totalise une population de 338878 habitants d'après les résultats préliminaires du 5eme Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) du 16 avril 2008. La wilaya connaît un boom démographique en se classant quatrième parmi les wilayas les plus peuplées avec 1164870 habitants. Le taux de chômage est estimé à 18,33 %. La pauvreté présente 20 % de la population et les besoins sociaux sont de plus en plus importants. Au 31/12/2007, la densité moyenne dans la commune de Djelfa est de 411,65 hab/km² (la densité de la population moyenne du pays étant de 14 habitants/km²). Ces informations nous ont été données par les services de la DPAT de la wilaya [3].

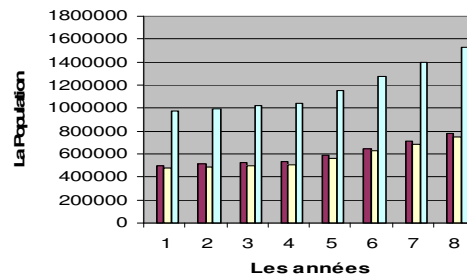
Fig.8: Répartition de la population par strate au 31/12/2007



ACL : Agglomération Chef Lieu
 AS : Agglomération Secondaire
 ZE : Zone éparses

Source: DPAT, Juin 2008

Fig.9 Projection de la Population à l'horizon 2030

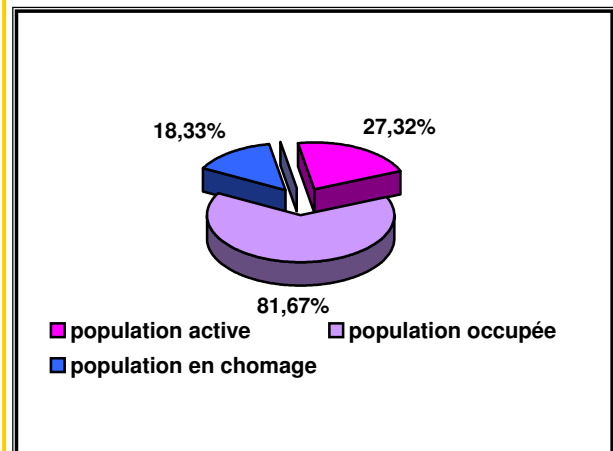


Légende :

	Sexe Masculin
	Sexe Féminin
	Total
1 : année 2007	5 : année 2015
2 : année 2008	6 : année 2020
3 : année 2009	7 : année 2025
4 : année 2010	8 : année 2030

Source: DPAT, Juin 2008

Fig.10: Répartition de la population active et non active de la commune de Djelfa en 2007.



Population active	Taux d'activité %	Population occupée	Taux d'occupation %	Population au chômage	Taux de chômage %
58779	27,32	48005	81,67	10774	18,33

Source : DPAT Juin 2008

L'accroissement non contrôlé et le développement spontané sans aucune logique d'organisation du tissu urbain dans la ville sont à l'origine des difficultés de gestion de la croissance urbaine. En outre, il faut noter l'existence des contraintes du site (contraintes naturelles et artificielles), la prolifération des quartiers périphériques précaires, illicites et sous intégrés à la trame urbaine de la ville. Ces quartiers précaires constituent aujourd'hui une plaie et une véritable entrave quant au bon fonctionnement du système urbain. La ville est passée par une étape de développement du centre ville vers l'extérieur, mais jusqu'à présent, elle reste unipolaire. Les causes de cette uni polarisation peuvent être expliquées par la concentration des équipements et des services au niveau du centre. Par ailleurs, une mauvaise qualité des aménagements des cités est enregistrée. Elle est caractérisée par l'inadaptation de la géométrie, soit de l'axe soit du carrefour, tant à la demande de circulation qu'à celle de stationnement. L'absence de signalisation horizontale et verticale au niveau de plusieurs carrefours et certaines sections encourage le non respect de la réglementation par les usagers. Le stationnement au centre ville est incohérent. Les activités de livraison engendrent des perturbations considérables de la circulation générale causées par des poids lourds et les autres moyens utilisés. Cela est très souvent dû à l'absence des services de l'ordre. L'inexistence de l'entretien et de la maintenance des aménagements et équipements de signalisation ne permet pas de garantir un fonctionnement permanent du système circulaire.

Djelfa connaît également un certain nombre de problèmes environnementaux. Une mauvaise gestion des déchets est remarquée à cause du manque des moyens et de la collecte qui est mal organisée et ne couvrant pas toute la ville. Selon les élus de la commune, l'absence de civisme est parfois à l'origine du non respect des horaires de dépôts. Quant aux rejets des eaux usées, la station d'épuration est toujours en panne depuis 10 ans. La proximité des forages de l'oued Mellah et de l'ancienne décharge, pose de sérieux

problèmes de contamination des eaux et de dégradation de l'environnement. Des signes de contamination de la nappe du synclinal Nord (surexploitée) ont déjà été recensés. La dégradation de la forêt et des parcours steppiques est également parmi les grands problèmes d'environnement de la région. D'après le directeur de l'environnement, la pollution atmosphérique existe bel et bien à Djelfa. Elle est principalement due aux gaz émanant des automobiles, camions et surtout des autobus anciens, autorisés à circuler en ville. Le domaine des aménagements paysagers des espaces verts à Djelfa continue à être considéré comme étant une activité secondaire. L'entretien des espaces verts existants est quasiment absent.

Le problème du foncier dans la commune est dû au chevauchement des responsabilités des opérateurs publics (l'administration des domaines, l'agence foncière). A titre d'exemple, la direction des domaines qui doit gérer seulement les terrains en dehors du PDAU, continue à vendre les terrains à l'intérieur du PDAU. Cette prérogative est du ressort de l'agence foncière qui ne gère actuellement que les salaires de son personnel, parce que la directrice n'a pas encore reçu sa décision de nomination ministérielle. Plusieurs réserves foncières communales, conçues pour contenir des projets publics et collectifs, ont été détournées de cet objectif. Cette situation s'est traduite par une urbanisation non contrôlée, une consommation irrationnelle des terrains, des contentieux et des dettes financières, qui s'entassent sur le dos de la commune.

Le rôle de la société civile est ignoré dans la mesure où les citoyens ne sont pas consultés pour des questions et des décisions concernant la gestion de leur ville. La dernière décision d'implanter un terre-plein central pour couper en deux le boulevard principal, conforte cette thèse. L'idée est pourtant contestée par les citoyens.

Face à ce constat, des solutions durables sont à envisager pour corriger l'extension de la ville de Djelfa et maîtriser sa gestion urbaine.

La métropole

Une agglomération est, au sens large, définie comme un ensemble urbain formé par une ville et sa banlieue : une « toile urbaine » [4].

Les agglomérations urbaines qui avoisinent ou dépassent le million d'habitants sont des métropoles. Comme les agglomérations, les métropoles se constituent souvent par contiguïté entre les diverses agglomérations urbaines et aussi par la connexion avec des agglomérations proches. Nombreuses sont celles qui dépassent les dix millions. Nous parlerons donc de mégapoles [5].

La métropole se distingue des autres agglomérations certes par sa taille, mais surtout par le fait qu'elle comprend des équipements à centralité nationale et mondiale: universités, administrations publiques, aéroports, ports, musées, entreprises nationales et multinationales, etc. Ces infrastructures en transports et en communication génèrent des flux financiers, démographiques, en marchandises, en informations, etc [5].

Une métropole à l'échelle nationale correspond le plus souvent à la ville qui se situe en tête du réseau urbain national comme Alger, Oran, Annaba.

A l'échelle régionale, la métropole est un lieu où se trouvent centralisées certaines fonctions importantes, notamment économiques, sociales, politiques et culturelles. Les métropoles régionales, en tête de leur réseau urbain local, sont incluses dans les réseaux urbains nationaux [5]. Nous citons en Algérie comme exemple: Sétif, Batna, Tlemcen.

A l'échelle mondiale, ce sont les métropoles globales qui sont au nombre de 4 dans le monde : New York (États-Unis), Tokyo (Japon), Londres (Royaume-Uni) et Paris (France) [5].

Ali Brahim, maire de Djelfa

Pour le respect des particularités de la région en urbanisme

Ali Brahim est né à Djelfa le 11 septembre 1950. Universitaire, l'actuel maire de Djelfa est un homme à principes, engagé depuis longtemps au service de la cité (Cinq mandats d'APC dont deux en tant que maire). Populaire sans "populisme", ses concitoyens lui vouent du respect et une certaine admiration. Il a eu l'amabilité de répondre à nos questions et parler des projets et perspectives de son assemblée pour mieux maîtriser la gestion urbaine de la ville et améliorer le cadre de vie des citoyens.



Fig.11: Ali BRAHIMI, maire de Djelfa

■ **D'**après vous, quelles compétences doit avoir le maire ?

C'est un personnage politique, un gestionnaire de budgets, de comptes et un représentant du peuple et de l'Etat. Il doit veiller à l'application des lois et règlements de la république. Il est officier de police judiciaire et officier d'état civil. Il gère la vie de ses citoyens (naissances, mariages, décès, cadre de vie...). Il doit donc être instruit et polyvalent.

■ **La nouvelle équipe de l'APC a-t-elle décidé d'un certain nombre d'opérations pour améliorer le cadre de vie des citoyens de Djelfa?**

Evidemment, ces projets concernent l'alimentation en eau potable, l'éclairage public et l'entretien des établissements éducatifs. Gérer les espaces communs, les voies, les espaces verts, les réseaux, les places publiques, les marchés, sont les premières actions qu'on entend mettre en œuvre.

■ **Ne pensez-vous pas que le maire et les adjoints doivent s'entourer de conseillers comme les spécialistes en aménagement urbain?**

Absolument, l'assemblée doit s'entourer de spécialistes dans tous les domaines. A ce

titre, l'Etat met à la disposition de la commune des services techniques à l'effet de gérer les problèmes techniques, l'élu n'étant pas obligatoirement un technicien. De plus, le code de la commune autorise l'APC à faire appel à toute personne en mesure d'aider les commissions à proposer des projets et des solutions aux différentes difficultés.

■ **Pourquoi en Algérie les maires, leurs adjoints et les élus d'une manière générale n'ont pas de pouvoir décisionnel notamment dans la gestion urbaine? Où est passée l'ère où la commune était la première école de la citoyenneté et le maire était le premier magistrat de la commune?**

Si on s'en tient au code de la commune, les élus ont un pouvoir délibérant. L'administration dite tutelle n'a qu'un pouvoir de contrôle de conformité avec la loi. Hélas, ce contrôle est devenu un pouvoir de décision.

■ **Dans le cadre de la démocratie participative, y a-t-il des discussions entre les élus et les associations de quartiers en vue d'engager des actions pour l'amélioration du cadre de vie des citoyens?**

Oui, car la commune n'est autre que la cellule fondamentale de l'Etat où doit s'exprimer la démocratie locale. C'est pourquoi, suite à un vœu du ministère de l'intérieur par lequel il a été demandé aux APC d'élaborer les PCD en concertation avec les citoyens, des réunions quotidiennes ont été organisées avec les représentants des 36 quartiers de la ville.

- **L'édition d'un bulletin d'information qui sera un espace d'expression pour toutes les potentialités de la commune ne serait-elle pas une bonne idée?**

Très bonne idée, on va le faire pour informer la population sur toutes les questions qui intéressent leur ville et les décisions prises.

- **Vous êtes Djelfaoui de cœur et fidèle à la région qui vous a vu naître. Quelles solutions avez-vous envisagées pour réintégrer la ville dans son histoire ?**

Une commission a été créée récemment dans ce sens par délibération dite "

commission de la culture et de vivification du patrimoine ". Cette commission a pour objectifs de revaloriser, comptabiliser et cerner le patrimoine historique et culturel de la ville (préhistoire, histoire berbère, présence arabo-islamique, civilisation nomade, mouvement de résistance, révolution...)

- **Y a-t-il un programme pour reconstruire et réaménager le centre-ville ?**

Non, faute d'adhésion de la population et aussi de crédits pour les indemnités des délocalisations des habitants. Par contre, il y a un programme de rénovation par les propriétaires eux-mêmes et le suivi des services techniques sera rigoureux.

- **Quelle politique doit-on adopter pour vaincre la création anarchique des bidonvilles?**

Il faut une politique de fermeté dans l'application stricte des lois en vigueur, une police de l'urbanisme sous l'autorité du maire et une politique d'aménagement du territoire (création de lotissements promotionnels, sociaux ...). Nous devons encourager les gens à aller vers la légalité, développer les communes rurales afin de fixer les populations dans leurs territoires

- **Le Cardinal Richelieu disait: " Faire une loi et ne pas la faire exécuter, c'est autoriser la chose qu'on veut défendre". Où est passé le rôle des**

- **inspections d'urbanisme face aux infractions de construction?**

Le rôle des inspections d'urbanisme se limite actuellement à élaborer des procès verbaux, de constats des infractions de construction. Les arrêtés de démolitions pris par le PAPC ou le wali ne sont pas exécutés à cause de l'absence de forces publiques spécialisées en la matière.

- **Le phénomène des habitations de fortune nous a fait oublier ceux qui sont dans un besoin pressant d'un logement sans pour autant afficher publiquement leur misère. Comment faut-il prendre en charge ces gens qui incarnent le proverbe: "Les grandes douleurs**

sont muettes " ?

Malheureusement, le barème en cours favorise les gens vivant dans des gourbis et non les autres qui sont en apparence à l'aise. La constitution des commissions de distribution des logements est à revoir pour qu'elle revienne aux élus.

- **Plus de 400 lots de terrain du lotissement collectif "Les cadres" tardent toujours à connaître la procédure de cession effective en direction de leurs bénéficiaires bien qu'entièrement payés. A quoi est dû ce retard?**

Le directeur de l'agence foncière, seul habilité, est en principe nommé par arrêté du ministre de l'intérieur et à ce jour, aucun directeur ne l'a été. Tous les directeurs sont intérimaires et donc non reconnus par les services de la conservation foncière.

- **Concernant le village champignon de Ouled Obeidallah, comptez –vous recouvrer les recettes de cession du terrain d'assiette communal estimées à environ 90 millions de dinars?**

Le problème est aussi lié au poste du directeur de l'agence foncière.

- **Prévoyez-vous un nouveau plan pour prendre en charge la gestion des déchets et l'hygiène en général?**

Nous avons décidé de revoir carrément la prise en charge des déchets par une

Les arrêtés de démolitions ne sont pas exécutés

sensibilisation de la population pour fixer des heures de dépôts et cela par les organes de communication (affichages, avis, radio, contact avec les associations, les mosquées, les écoles...). Ainsi que par l'optimisation de la gestion des déchets telle que proposée par le bureau d'études allemand dans le cadre de ses accords avec le ministère de l'environnement, de l'aménagement du territoire et du tourisme. Nous avons aussi créé une déchetterie à l'effet de générer des richesses par le biais de la collecte, du tri et de la vente. A titre d'exemple, le bureau d'étude GTZ estime le produit de vente du carton verre + plastique à environ huit millions de dinars. La commune déverse actuellement quelques 10 milliards de centimes dans la collecte. Par ailleurs le CET (centre d'enfouissement technique) sera mis en marche par le biais de l'EPIC récemment créé par arrêté interministériel (environnement et intérieur), suite à la délibération de l'APW. Il permettra d'éradiquer la décharge actuelle.

■ **On constate que le jardin botanique a été détourné de sa vocation initiale. Comment allez-vous réagir pour résoudre ce problème?**

Le jardin botanique ayant été saccagé faute de gardiennage, la nouvelle APC suite au vœu du wali, a décidé de prendre en charge la partie verte du jardin. Quatorze gardiens ont été recrutés à cet effet. L'irrigation va être assurée par des citernes en attendant la réhabilitation des réseaux d'irrigation, de l'électrification et de l'éclairage. Le coût de ces opérations avoisine les 120 millions de centimes. Pour la partie restante, un parc animalier va être installé par un privé.

■ **Bien que la loi de gestion et de protection des espaces verts ait été adoptée le 13 mai 2007, pourquoi on continue à considérer le domaine des aménagements paysagers des espaces verts comme étant une activité secondaire?**

C'est un domaine en voie d'organisation et de mise en place. Nous devons d'abord informer les citoyens, les sensibiliser et les éduquer. Ensuite nous pouvons les

pénaliser pour leurs dégradations. L'application de la loi relative à la gestion et la protection des espaces verts pourra promouvoir l'environnement urbain et assurer un développement touristique durable de notre ville.

■ **Il y a un déficit flagrant en toilettes publiques et lieux d'aisance. Y a-t-il un plan pour remédier à cette situation?**

On va réfléchir à les construire en ville.

■ **Les rues de la ville sont sujettes à des inondations. Le réseau de la ville est unitaire. Les eaux usées ménagères et les eaux de pluie se déversent dans les mêmes canalisations. Y a-t-il des solutions pour ce problème?**

Des opérations sont demandées pour leur inscription au PCD (Plan communal de développement)

■ **Ne comptez-vous pas prendre une initiative pour créer des prix pour les quartiers les plus propres de la ville ?**

Oui, nous allons établir un programme dans le cadre des travaux de la commission d'hygiène et de sécurité. Seront créés le prix de la meilleure façade et celui de la cité la plus propre.

■ **L'état des cimetières de la ville est déplorable. Avez-vous tracé un programme pour les réaménager?**

J'ai demandé une enveloppe de 7 milliards de centimes dans le cadre des propositions du PCD pour prendre en charge l'aménagement et l'extension des cimetières

■ **Dans quelques cités, l'éclairage public est inexistant au point que l'insécurité est totale dès la tombée de la nuit. L'assemblée se préoccupera-t-elle de ce problème?**

Toutes les cités sont prises en charge dans le cadre du PSD (Plan sectoriel de développement). Reste le coût de la gestion de l'éclairage qui est très élevé et croît de manière exponentielle vu le rythme des réalisations des nouveaux réseaux

Nous avons créé une déchetterie à l'effet de générer des richesses par le biais de la collecte

sans compter l'appareillage (lampes, câbles, transformateurs...)

- **Un dysfonctionnement est constaté au niveau des carrefours à cause d'un mauvais choix de sites pour ériger des ronds-points et parfois en raison de leur surdimensionnement. Que prévoyez-vous pour prendre en charge cette difficulté ?**

Rien n'est prévu parce que ces opérations viennent d'être réalisées récemment conformément à un plan de circulation adopté

- **Tout le monde parle du nouveau plan de circulation. Pour quand est prévue son application?**

Il est déjà en marche avec la réalisation de ces carrefours et l'achat en partie de la signalisation verticale. Il y a lieu de parachever son application qui demande des moyens financiers.

- **L'APC ne prévoit-elle pas la réalisation de parkings à deux ou trois niveaux au centre-ville ?**

Non pas encore mais c'est une très bonne idée à exploiter.

- **Avez-vous trouvé un terrain pour construire le nouveau siège de l'APC?**

Nous avons proposé au wali de prendre contact avec les autorités militaires pour nous céder la caserne actuellement désaffectée du centre-ville. Cette caserne occupe une superficie de 6,5 hectares. D'autres démarches sont en cours dans le même sens par le biais de personnalités influentes que nous avons sollicitées.



Fig.12: Rond-point "Cité Chaabani"

- **A part la briqueterie et la tannerie, la zone industrielle ne porte que son nom, avez-vous un plan urgent pour encourager l'investissement dans cette zone?**

La commune peut organiser des salons d'investissement en direction d'opérations économiques publiques ou privées. Le but sera d'inciter et de faire connaître les potentialités de la région

- **Comment doit-on maîtriser les besoins urbains de la population qui augmentent de jour en jour ?**

Par une bonne planification et une bonne connaissance du terrain et une communication constante avec la société civile. Avoir une vraie banque de données à travers les recensements et les différentes enquêtes...

- **Quelles sont les solutions durables pour corriger correctement l'extension urbaine de la ville de Djelfa?**

Elaborer des plans d'urbanisme en concertation avec les citoyens et les spécialistes et respecter la réglementation. Nous devons surtout respecter les spécificités de la région (sociales, climatiques, architecturales...)

Fig.13: Distribution de l'eau à travers les quartiers

Quartiers	Fréquence
Centre ville	1/2 un jour sur deux
Boutrifisse	1/7 un jour sur sept
Berrebih	1/8
5 juillet	1/2
Cite des jardins	1/2
Bernada	1/4
Chaâoua	1j/4

Le reste des quartiers est alimenté 1j/3.

Source: ADE, juin 2008

Saïd Boukhalkhal Une mémoire de Djelfa

Elu membre de la première assemblée populaire communale de Djelfa en février 1967, à l'âge de vingt cinq ans, Saïd Boukhalkhal en devient le président six mois plus tard. A cette époque, la ville connut ses premiers aménagements : placette publique, espaces verts, rénovation du boulevard de l'indépendance avec introduction pour la première fois du palmier. Il y eut lieu l'extension et la modernisation de l'éclairage public du boulevard Sidi Nail ainsi que les premières constructions scolaires depuis l'indépendance. La commune réalisa aussi, le premier forage qui allait résoudre le problème de l'eau pendant plusieurs années.



Fig.14: Saïd Boukhalkhal devant le Musée de la ville

Saïd Boukhalkhal est né le 04 juillet 1942 à Djelfa d'une famille modeste. Il a suivi une scolarité primaire dans sa ville natale avant de poursuivre des études secondaires à Koléa et à Aix en Provence. A la fleur de l'âge et aux premières lueurs de l'indépendance il embrassa son premier métier, celui d'instituteur, à Dar Chioukh puis à Djelfa après un stage de formation à l'école normale de Bouzaréah.

L'enthousiasme de l'indépendance aidant, il toucha à tout. Tour à tour éducateur, encadreur, animateur, chef scout, premier

Saïd Boukhalkhalil a été l'initiateur des fêtes du mouton qui allaient faire connaître Djelfa et sa région.

correspondant local du journal " Le Peuple" qui allait redevenir "El Moudjahid", il inculqua aux adolescents l'amour de la vie et celui du pays renaissant. Il enseigna les mathématiques, l'histoire et la géographie au CEM de Djelfa au cours de l'année scolaire 1965/1966. A son palmarès, notamment dans le domaine sportif, un titre en 1964 de champion d'Algérie en volley-ball avec l'équipe scolaire "minimes" qu'il entraînait. La coupe leur fut remise à Oran par Sadek Batel alors secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports... qui s'en souvient?

Elu président de l'APC en 1967, il a été l'initiateur des fêtes du mouton qui allaient faire connaître Djelfa et sa région, sa richesse (l'élevage ovin), ses sites touristiques, ses stations de gravures rupestres, sa steppe dont elle deviendra la "Capitale" mais aussi ses dunes de sables, son admirable forêt, ses oasis. Les touristes venant de toutes parts appréciaient également à l'occasion les traditions millénaires du pays et l'hospitalité légendaire de ses habitants.

Notre jeune maire de l'époque (un des plus jeunes de la mandature) se targuait d'avoir fait venir pour animer ces fêtes des artistes de renom: Fahd Bellal, Taroub, le cirque de Moscou, Abdelhadi Belkhatat, Abdelwahab Doukali, Khelifi Ahmed, Rabeh Deriassa et bien d'autres. Comme il se plaît à rappeler avec fierté qu'il a eu l'honneur et le privilège de recevoir en visite officielle le président Houari Boumediene, dans le cadre du programme spécial du Titteri. Ce programme consistait à installer les premières unités industrielles : Tannerie, limonaderie, le premier lycée et l'introduction et la généralisation de la télévision dans les foyers djelfaouis. Il a aussi accueilli en 1967 un illustre hôte en la

personne de l'Emir Saïd, petit fils de l'Emir Abdelkader. Ce fut une occasion de se remémorer

la résistance héroïque du guerrier, de l'érudit et du chef d'Etat pendant plus d'une année au milieu des tribus des Ouled Nails. Ils lui firent allégeance à Ouglat Oukfa sous la conduite de son Khalifat Cherif Belahrech, un événement peu connu sinon méconnu dans l'histoire du pays.

Revenons à l'APC, à l'époque des premiers balbutiements dans la gestion des nouvelles assemblées et celle de Djelfa en particulier. Le désir de bien faire et l'enthousiasme

compensaient favorablement le manque de moyens et d'encadrement. A l'actif de la première APC de Djelfa, la première unité économique "Régie de bois " qui a valu à son président les félicitations du ministre de l'intérieur, feu Ahmed Medeghri.

A l'initiative de notre maire également la création d'un club de collégiens et de lycéens de Djelfa qui étudiaient dans le nord (Médéa, Blida, Alger). Au cours des vacances scolaires, ces jeunes encadraient de nombreuses activités culturelles, sportives, cours de rattrapage, préparation aux examens scolaires. Les animateurs de ces chantiers avaient pour noms : Rahmani Chérif, Belhouadjeb Benalia, Houyou Abdelmalek, Brahimi Ali et consorts.

A partir de 1971, notre ami repris son sacerdoce et le chemin de l'école pour assumer les fonctions de directeur d'école primaire puis de conseiller pédagogique. En 1981, il fut à nouveau élu comme vice-président de l'APW de Djelfa chargé de la commission administrative et financière. C'était l'époque du 'boom' économique, de la création de nombreuses unités de réalisation et du programme du développement décentralisé qui toucha les coins les plus reculés de la wilaya. En 1991, il revint aux commandes de la commune de Djelfa en qualité de membre du conseil communal provisoire. Il officia pendant six mois à l'expédition des affaires courantes avec quelques incursions dans le domaine de l'équipement socio-économique : réalisation d'un château d'eau, de divers réseaux et de bâtiments administratifs et scolaires.

Parallèlement à ces fonctions électives et au lendemain de l'avènement de la nouvelle wilaya en 1974, l'intéressé participa à la pose des premiers jalons de la direction de l'éducation. Il occupa sans discontinuité jusqu'à la retraite survenue en 1997 la fonction de sous-directeur ou de chef de service supervisant l'organisation scolaire, la réglementation, l'animation culturelle et sportive et les examens. Beaucoup reconnaissent sa compétence et son dévouement au service de l'école algérienne pendant deux plines décennies.

En 1994, l'Algérie traversait des moments difficiles qui n'ont pas empêché notre ami de répondre à nouveau présent à l'appel du devoir. En patriote engagé, il accepta sans état d'âme de présider la délégation exécutive communale de Djelfa (DEC) jusqu'à son terme. Il ne ménagea aucun effort pour faire tourner "la boîte", restaurer l'autorité et la crédibilité de la commune et de l'Etat, rassurer les citoyens, gagner leur confiance et répondre à leurs besoins. Un programme a été élaboré et mis en application par la DEC. Les objectifs étaient de parer aux nombreuses carences et dysfonctionnements constatés en matière de réorganisation administrative des services communaux, de la sécurité des biens et des personnes, de l'approvisionnement de la population en eau potable, électricité et gaz de ville ainsi que de la gestion de la cité.

De nos jours, notre ami et après un bref passage à la direction de la réserve foncière continue dans "l'altruisme". Il est responsable local et membre du conseil national du Croissant Rouge comme il dirige le musée communal d'ethnographie de Djelfa. Rappelons aussi qu'il avait participé à la création de ce musée dans les années 1970 puis à sa rénovation et sa modernisation en sa qualité de président de l'office local de tourisme qu'il sert depuis plus de trente ans.

En 1994, il accepta sans état d'âme de présider la délégation exécutive communale de Djelfa (DEC)

Saïd Boukhalkhal, qui coule des jours paisibles parmi les

siens, se dit fier et comblé d'avoir eu une carrière bien remplie. Il a eu la chance et le privilège d'avoir fréquenté et côtoyé des responsables, des amis et des collaborateurs qui lui ont apporté autant qu'il a donné.

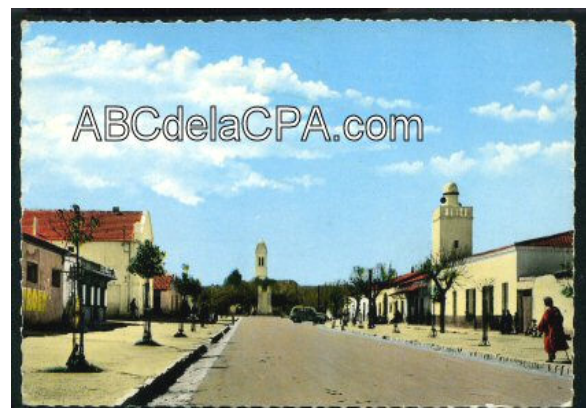


Fig.15: Photo ancienne: L'avenue et la mosquée "Joumoua"

Protesta des squatters de la place de l'église - 03 mars 2008

Une soixantaine de petits commerçants de cabas et de téléphones portables se sont déployés, hier dans le parking de la wilaya. Ces jeunes ont été avisés d'une décision prise par le maire pour délocaliser leur commerce de la place de l'église qu'ils occupent depuis deux ans. Plusieurs protestataires ont été reçus par le chef de cabinet du Wali et un engagement a été fait en faveur d'une solution qui agréerait tout le monde. Décision courageuse du maire qui semble la maintenir et l'étendre à tous ceux qui squattent la voie publique!

Le centre de stockage de carburants: un véritable danger – 28 mars 2008

Le centre de stockage de carburants à Djelfa dont la date de mise en service remonte à 1948, est d'une capacité de 2150 m³. S'agissant des dangers que pourraient causer ce centre, le ministre de l'énergie et des mines a affirmé, lors de sa dernière visite dans la wilaya, que son département oeuvre inlassablement à trouver des solutions et à protéger les infrastructures énergétiques. Il a souligné l'existence d'un projet en cours d'étude pour la réalisation d'un nouveau centre à Boughezoul d'une capacité de 10000 à 20000 m³.

Djelfa: la circulation routière pose problème - 23 mars 2008

L'élaboration d'un schéma d'organisation du système de la circulation dans la ville de Djelfa tarde toujours à voir le jour. La mauvaise fluidité de la circulation des véhicules cause beaucoup de désagréments aux citoyens, qu'ils soient conducteurs ou piétons. Les ronds-points ont certes, régulé et amélioré la circulation mais certains sont surdimensionnés et provoquent des dysfonctionnements quotidiens. Pour d'autres, leur implantations est carrément inappropriée.

1 028 km de réseau d'assainissement à gérer par l'ONA - 03 avril 2008

Invité à s'exprimer sur la situation de l'assainissement à Djelfa, le directeur de l'unité de l'ONA (Office national de l'Assainissement) a bien voulu répondre aux questions des journalistes et correspondants, invités à la "Fenêtre sur Djelfa". M. Serrad Aziz a présenté un bilan de son entreprise tout en rappelant les missions qui sont dévolues à l'ONA. L'assainissement est aujourd'hui géré par des sociétés. Auparavant, c'étaient les APC qui le faisaient en affectant des ouvriers pour déboucher les égouts ou curer les avaloirs. Alors pour la qualité de travail... Si certains matériaux utilisés connaissent aujourd'hui le recyclage, l'eau aussi peut être recyclée et réutilisée plusieurs fois surtout si les produits chimiques sont absents. L'introduction et l'utilisation des nouveaux matériaux dans les canalisations ayant une meilleure durée de vie et faciles à entretenir, assurent moins de fuites et d'obstruction

La cité " El Mostakbal " sans électricité et sans gaz - 26 mars 2008

La cité du lotissement " El Mostakbal ", située à l'Est de Djelfa, est depuis plus de 8 ans sans électricité et sans gaz. L'absence d'éclairage public accentue le calvaire quotidien des habitants de cette cité, cible de vols fréquents pendant la nuit. « Nos maintes doléances auprès de la Sonelgaz sont restées lettre morte », rapportent nos interlocuteurs. « L'insécurité qui sévit durant les périodes de froid nous oblige à nous barricader chez nous, dès la tombée de la nuit, et nous nous éclairons aux bougies », ajoutent-ils encore. La situation est intenable, de l'avis des riverains, lesquels réitèrent leur appel de détresse en direction des autorités locales afin que des solutions soient trouvées.

**Djelfa : 400 logements sociaux distribués –
06 mai 2008**

Une liste de 400 bénéficiaires de logements sociaux a été rendue publique dans le chef-lieu de la commune de Djelfa. Ce chiffre reste insuffisant, sachant que les services sociaux de la wilaya ont reçu 36000 demandes. Plus de 2000 autres unités seront distribuées d'ici à la fin de l'année 2008. Un retard expliqué, nous dit-on, par un souci d'équité dans l'étude des dossiers : les différentes commissions installées à cet effet accordant la priorité aux demandeurs vivant dans des conditions jugées très précaires. D'autre part, l'absence de promoteurs immobiliers dignes de ce nom constitue l'une des causes principales de ce déficit dans une wilaya qui ne compte que 30 000 logements en exploitation environ.

**Des trottoirs squattés au centre-ville de
Djelfa - 07 mai 2008**

Il suffit de faire un petit tour dans la ville, pour se rendre compte d'une toute autre réalité : les trottoirs de Djelfa sont carrément squattés. En plus des vendeurs informels qui font de ces trottoirs leur propriété privée, un grand nombre de commerçants exposent leurs marchandises en dehors de leurs boutiques, s'appropriant ainsi une grande partie de l'espace piétons, voirie, voie publique. Ils ne se soucient pas un seul instant du piéton qui doit les contourner pour passer ou encore de recourir à la chaussée au risque de se faire percuter par un véhicule. En l'absence de toute sanction, on ne peut que se demander à qui profitent les trottoirs ?

**Population: La wilaya de Djelfa est au 4eme
rang – 15 juin 2008**

D'après les premiers résultats du RGPH d'avril 2008, la population algérienne est estimée à 35 millions d'habitants dont 29 millions résident dans les grandes agglomérations, ce qui fait de l'Algérie un pays de plus en plus urbain. Côté villes, Alger arrive en pole position avec 2 947 450 habitants ; elle a connu une évolution de 400 000 habitants en dix ans. La wilaya de Sétif occupe le 2ème rang avec 1 495 403 habitants suivie respectivement d'Oran avec 1 442 956 habitants, Djelfa avec 1 164 870 habitants, Batna avec 1 126 809 habitants.

DOSSIER 2

URBANISME ET CONSTRUCTION

Djelfa: les bidonvilles n'inquiètent pas les autorités !

Alors qu'on parle d'application de la loi et du rôle des brigades de la police urbaine, des dizaines de bidonvilles pullulent aux périphéries de la ville de Djelfa. La ville est ceinturée par un bouclier de bidonvilles. Ce constat est pourtant reconnu par le premier responsable de la wilaya qui ne cesse de rappeler les mesures exceptionnelles répressives à l'encontre des " bâtisseurs nocturnes ". Ces mesures ne sont jamais appliquées !



Fig.16: Bidonville de Fousha

Au vu et au su de tous, les bidonvilles poussent comme des champignons dans la ville de Djelfa. Des recasements ont eu lieu en 2003 pour reloger 1200 familles dans les cités "El Wiam" et " Les jardins". Ces familles sont issues de l'opération d'éradication des sites de "Aïn S'rar", de "Chaoua" et du "Bloc 36". Le Président de la République, venant inaugurer la cité "El Wiam", avait précisé au wali de l'époque: " C'est votre chiffre, c'est bien la dernière opération?","Oui Monsieur le Président" répondait le chef de l'exécutif. Hélas, le phénomène de bidonvilisation ressuscite de plus belle. La wilaya a aussi bénéficié en 2007 d'un programme de construction de 2000 logements de recasement pour une ultime éradication de ce type d'habitation mais en vain. Les derniers recensements font état de 2210 constructions illicites et précaires dans plusieurs sites de la ville: El fousha, Zeria, Bentaiba [3]... Lors de la dernière visite, le mois dernier, du ministre de l'habitat et de l'urbanisme, la wilaya a bénéficié de plus de 1100 logements destinés

Ce phénomène des habitations de fortune nous a fait oublier ceux qui sont dans un besoin pressant d'un logement

à l'élimination des logements de fortune. Après ces précédents recasements, Il faut tout de même rétablir quelques vérités. Certains bénéficiaires ont vendu leurs appartements et ont vite érigé des baraques en parpaing pour ensuite s'inscrire sur une autre liste! Par ailleurs, ce phénomène des habitations de fortune nous a fait oublier ceux qui sont dans un besoin pressant d'un logement sans pour autant afficher publiquement leur misère. Aujourd'hui, la question que doivent se poser les responsables est: " Comment faut-il prendre en charge ces gens qui incarnent le proverbe: "Les grandes douleurs sont muettes"?

L'exode rural et le flux de la population des wilayas limitrophes pendant la précédente période d'insécurité dans les campagnes ont amplifié le phénomène. Plusieurs cités avec des habitations illicites ont vu le jour en un temps record. La construction se fait surtout pendant la nuit et avec des matériaux très simples et peu coûteux. Des pierres et du toub (de la terre rouge) pour construire les murs et un assemblage de tôle et de ferraille pour la toiture. Une habitation est donc construite en une nuit ! Des familles entières (plusieurs générations) s'entassent, avons-nous constaté, dans des habitations précaires. Dépourvus de toutes les conditions de vie, ils sont une proie au froid, à toutes les maladies et tous les maux de société. Ils préfèrent vivre dans ces conditions lamentables et refusent de retourner dans la campagne où ils ont laissé une habitation convenable, une terre à cultiver et un élevage qu'ils ont délaissé. La plupart de ces gens sont analphabètes et ne trouvent pas de travail. Cette situation accentue le taux de chômage et entraîne une délinquance forte et nuisible pour la population.

Au début de l'année en cours, le dossier de l'habitat précaire a été examiné par un comité interministériel en vue de procéder au recensement du parc national existant et étudier les voies possibles de relogement et autres. En ce qui concerne la wilaya de Djelfa, les brigades chargées de cette opération ont fait le travail, c'est-à-dire le recensement !

Pour rappeler, un bidonville est un ensemble plus ou moins vaste d'habitats précaires, où la misère est concentrée. La qualité de l'habitat y est particulièrement médiocre, et certaines habitations sont constituées de matériaux de récupération (bidons, cartons, plastiques, tôles...) [4].

Le mot « bidonville » a été employé pour la première fois en 1953 à propos du Maroc

pour désigner littéralement des maisons en bidons, c'est-à-dire un ensemble d'habitations construites avec des matériaux de récupération [5].

Le Cardinal Richelieu disait: " Faire une loi et ne pas la faire exécuter, c'est autoriser la chose qu'on veut défendre". Pourquoi la loi n'est-elle pas appliquée? Les responsables du secteur de l'habitat, les brigades de police et les élus locaux n'ont rien fait pour arrêter la multiplication des bidonvilles et des constructions illicites. Le rôle des inspections d'urbanisme se limite actuellement à élaborer des procès verbaux de constats. Pourquoi les arrêtés de démolitions pris par le PAPC ou le wali ne sont pas exécutés? Où est l'Etat qui devrait prendre en charge ses citoyens et éradiquer l'habitat précaire dans tout le pays ? Autant de questions qui demandent des réponses radicales.



Fig.17: Bidonville de Zeria

Djelfa: Des bétonvilles partout Le phénomène des constructions inachevées est « partout présent »

Les constructions inachevées des quartiers de Djelfa offrent un visage hideux à la ville, qui n'a rien à envier aux bidonvilles. Depuis des années des centaines de bâtisses sont toujours en construction, ou carrément laissées à moitié construites. Tous les quartiers d'habitat individuel de la ville connaissent ce phénomène pourtant réglementé par une loi qui vient d'être adoptée au Conseil du gouvernement.



Fig.18: Construction inachevée, Centre ville

Des constructions privées inachevées, on en trouve partout à Djelfa. L'observateur qui passe par le grand boulevard de Boutreifis peut constater le visage lugubre des 4 blocs. Des maisons tout en noir, non peintes et avec des façades inachevées pour la majorité d'entre elles. Très souvent, les propriétaires ouvrent des commerces au rez-de-chaussée laissant en dessus leurs constructions presque en carcasse. Dans la cité "5 juillet", à Ain Chih, à Berebih et dans tous les quartiers, le phénomène est le même. Ces cités sont en chantier depuis plus de quinze années. Les constructions se vendent à des millions et manquent de tout. A l'intérieur, elles sont finies et embellies et à l'extérieur les façades sont laides.

Les propriétaires avancent le prétexte de la cherté des matériaux de construction. Or ces constructions ne nécessitent pas des quantités de rond à béton ou de ciment. Il ne s'agit, en fait, que des finitions extérieures. Sur le permis de construire délivré au citoyen, il est fait mention des délais de réalisation et d'achèvement de son habitation. Ce document est normalement accompagné d'un plan d'architecture élaboré dans un bureau d'études. Pourtant, dans la majorité des cas, c'est un simple maçon, selon l'inspiration, qui construit la maison. C'est donc trop dire que de parler d'un plan architectural, encore moins

d'étude du sol. C'est le gris du béton et du parpaing qui domine dans ces cités. Ce phénomène de constructions inachevées, il faut le dire, est dû au laxisme de l'Etat qui a durant des décennies laissé faire. Le désordre urbanistique s'est accentué dans tout le pays, durant la décennie 1990, la priorité de l'Etat en cette période d'insécurité, étant focalisée sur d'autres secteurs. Nos villes et nos villages ont, de ce fait, subi d'insupportables excroissances sur lesquelles l'Etat ne devrait aujourd'hui fermer les yeux en aucun cas.

La création de la police d'urbanisme et de la protection de l'environnement en 1999 est restée inopérante car sa fonction est limitée à faire le constat. Et quand elle intervient assistée des forces de l'ordre, la situation frise quelquefois l'émeute.

C'est le gris du béton et du parpaing qui domine

Un projet de loi sur les constructions inachevées a été adopté, le 29 janvier de l'année en cours, en conseil du gouvernement. Aux termes de cette nouvelle loi, les citoyens concernés devront, désormais, se faire délivrer un permis d'achèvement qui leur permettra de terminer la construction entamée. La nouvelle loi consacre le certificat de conformité de la construction à achever aux nouveaux paramètres que l'Etat compte imposer désormais. La même loi interpelle les propriétaires des constructions illicites, pour se conformer aux critères inhérents au foncier et au permis de construire. Les personnes réfractaires seront passibles d'amende.

Par le respect de la loi et la concertation de tous: administration, élus et citoyens, nous pourrions remettre de l'ordre dans le tissu urbain et donc agir de manière ferme et efficace contre certains phénomènes qui défigurent les villes algériennes.

Mokhtar Merad, directeur de l'urbanisme et de la construction Pour l'application de la loi

Architecte âgé de 38 ans, Mokhtar Merad est le plus jeune directeur de l'exécutif de la wilaya de Djelfa. Dans cet entretien, il nous définit les outils d'urbanisme et d'aménagement du territoire, à savoir les plans directeurs d'aménagement et d'urbanisme (PDAU) qui donnent les orientations et les plans concernant l'occupation des sols



Fig.19: Mokhtar MERAD, directeur de l'urbanisme et de la construction

■ Qu'est ce que le PDAU ? Quelles sont ses dispositions?

Le PDAU ou plan directeur d'aménagement et d'urbanisme est un instrument d'urbanisme de planification spatiale. Il est régi par la loi 29 /90 du 1^{er} décembre 1990 et le décret 91/177. Une fois approuvé, il est opposable au tiers. C'est-à-dire qu'aucun usage du sol ou construction ne peut se faire en contradiction avec les dispositions du PDAU, sous peine de sanctions. Il détermine les affectations du sol, les secteurs d'urbanisation, les zones touchées par les servitudes naturelles ou technologiques et les zones homogènes. Le PDAU intervient sur l'espace communal, il découpe le territoire communal en quatre secteurs à savoir:

- ✓ le secteur urbanisé à court terme
- ✓ le secteur à urbaniser à moyen terme
- ✓ le secteur d'urbanisation future: chargé de contenir l'urbanisation à long terme à l'horizon de 20 ans
- ✓ le secteur non urbanisable qu'il s'agisse des :
 - zones à protéger comme les terres agricoles à haut rendement ou
 - zones à risques comme les terrains instables, glissants, inondables [6].

■ Quelles sont les orientations du PDAU au niveau de la ville de Djelfa?

D'abord, le PDAU doit mettre en place une urbanisation protectrice et préventive pour l'intérêt général. L'objectif est donc la prévision de l'urbanisation future et entre autre le renouvellement de la voie ferrée reliant Djelfa à Blida. Cette question a été abordée lors de la réunion organisée par la commission des équipements et d'urbanisme de l'APW.

Les principales orientations du PDAU de la commune de Djelfa sont:

- ✓ la rénovation du noyau colonial et les quartiers anciens (Bordj, Guenani...)
- ✓ créer quelques voies entre le centre ville et les zones d'extension
- ✓ assurer la continuité de la trame urbaine selon le principe de rationalité dans l'occupation du sol
- ✓ une bonne adaptation avec l'environnement
- ✓ assurer une bonne spatialisation et répartition adéquate des équipements structurants dans les sites d'extension pour assurer la dynamisation de ces zones nouvelles
- ✓ intégration de l'Oued Mellah dans la composition urbaine avec notamment l'aménagement de ses berges
- ✓ la création de la voie d'évitement de la ville, de la route nationale RN1 vers la route nationale RN46 de la partie Est de la ville déjà achevée.
- ✓ le développement et le renforcement des zones éparses (Ain Srar au Nord de la ville à partir de la route Bahrara au Nord et Kariat Ouled Abeidallah au Sud). Le but est de diminuer la migration des habitants des zones éparses vers la ville et créer un équilibre d'habitation dans le cadre de la commune.

Comme objectif, le PDAU doit aussi fixer les références des différents POS de la commune c'est-à-dire le périmètre des POS.

■ Justement qu'est ce qu'on entend par POS ?

Le POS ou plan d'occupation des sols est un instrument d'urbanisme. Une fois approuvé, il est opposable au tiers. Il détermine les droits

d'usage du sol, en conformité avec les orientations du PDAU.

La ville de Djelfa est composée de 11 POS

POS 01: entrée NORD. Il regroupe trois quartiers: El Bordj, Bloc 40, et Aissa EL kaid. La surface totale de ce POS est d'environ 39 ha.

POS 02: cité Saadate et la cité Pépinière. Ces deux quartiers sont situés entre la RN1 et Oued Mellah de l'Ouest à l'Est et la caserne et HCDS du Nord au Sud. La superficie totale d'intervention de ce POS est de l'ordre de 32 ha.

POS 03: centre-ville. Le périmètre a une superficie de 55 ha.

POS 04: chaoua. Ce quartier dégradé et s'étalant sur 8 ha, se situe au Nord de la ville.

POS 05: Ain S'rar. Ce quartier illicite est parmi les plus anciens de la ville. Il est situé au Nord et s'étale sur une surface de 33 ha.

POS 06: les quatre groupes de Boutreifis. Ce POS est situé au Nord Est, avec une superficie de 88 ha.

POS 07: 05 juillet. Terrain de superficie de plus de 16 ha. A une position stratégique. Il est affecté en grande partie aux projets d'intérêt général (l'université, le complexe sportif...)

POS 08: cité Boukhalifa. Terrains en grande partie privés s'étalant sur 56 ha.

POS 09: zone d'extension Sud Est. La superficie totale est de 446,85 ha. Cette surface est largement suffisante pour couvrir les besoins du court et moyen terme. Ne présentant pas de grandes contraintes à l'urbanisation, l'extension de la ville est lancée dans cette zone.

POS 10: zone d'extension Est. Terrains privés (315,5 ha). Les réserves foncières étatiques représentent (206,25 ha) et sont localisées beaucoup plus au Sud

POS 11: zone d'extension Ouest.

■ Quelles sont les limites des instruments d'aménagements urbains?

Ils sont toujours bons mais il y a toujours un problème de mise en œuvre d'un instrument intermédiaire entre le POS et les actes d'urbanisme (permis de lotir, permis de construire...)

■ A l'instar des grandes villes, le schéma directeur des espaces verts, a-t-il été élaboré à Djelfa?

Il est inscrit à l'indicatif de la wilaya et géré par la direction de l'environnement (Schéma de cohérence urbaine).

■ Pouvons-nous savoir pourquoi quelques travaux d'aménagement notamment ceux de revêtement sont de mauvaise qualité?

Le problème réside dans la qualité des matériaux, la main d'œuvre et évidemment le suivi.

■ Est-il possible de lancer des opérations de réaménagement pour respecter l'alignement de la construction?

Il est difficile de toucher à la propriété privée de quelques constructions en raison de l'absence de l'outil juridique

■ A Djelfa a-t-on vraiment le problème de la disponibilité du foncier?

A Djelfa, on n'a pas ce problème mais plutôt un problème de mobilisation du foncier (terrains privés, APFA accession à la propriété foncière agricole, EAC exploitation agricole collective, EAI exploitation agricole individuelle..)

■ Sachant que le phénomène des constructions inachevées a été réglementé par une loi. Qu'attendent vos services et ceux de l'APC pour entamer les opérations ?

On attend la publication de la loi sur le journal officiel pour l'appliquer.

■ Où est passé le rôle des inspections d'urbanisme face aux infractions de construction?

J'ai dix inspecteurs nommés et huit agents habilités. En 2007, ils ont dressé plus de 700 PV d'infractions transmis aux PAPC sans aucune suite. Il n'y a pas eu d'établissement des arrêtés de démolition et donc pas d'exécution ce qui a favorisé la prolifération des bidonvilles.

A Djelfa, on a plutôt un problème de mobilisation du foncier

- **Au sujet des bidonvilles, comment, selon vous, peut-on les éradiquer?**

Un suivi rigoureux et appliquer la réglementation.

- **Quelles sont les entraves législatives qui ne permettent pas d'avoir une ville agréable?**

L'urbanisme est un tout, c'est en principe le résultat d'une gestion commune. Si les maires étaient rigoureux dans l'application des lois, on aurait eu des villes plus agréables.

- **Dans les pays développés, on se tourne vers "les ambulanciers de l'urbanisme moderne " qu'ils s'honorent d'appeler "Architectes paysagistes" pour l'aménagement paysager des milieux urbains. A-t-on ce type d'architectes en Algérie et à Djelfa?**

En Algérie, on n'a pas d'architectes spécialisés.

- **Selon vous, quelles sont les solutions durables pour corriger correctement l'extension urbaine de la ville de Djelfa?**

Il faut avoir des études d'urbanisme de qualité, élaborées par des bureaux d'études pluridisciplinaires. A Djelfa, par exemple, nous ne disposons que de l'URBATIA, seul bureau d'études spécialisé dans l'élaboration des schémas d'urbanisme.

Il est difficile de toucher à la propriété privée de quelques constructions en raison de l'absence de l'outil juridique

- **Quel serait le visage de la ville dans l'avenir?**

Nous sommes optimistes. Avec la concertation de tous, élus, administration, citoyens, et soyons courageux pour prendre les décisions nécessaires pour la restructuration surtout du vieux bâti. L'approche doit être axée sur la restructuration et la réhabilitation.

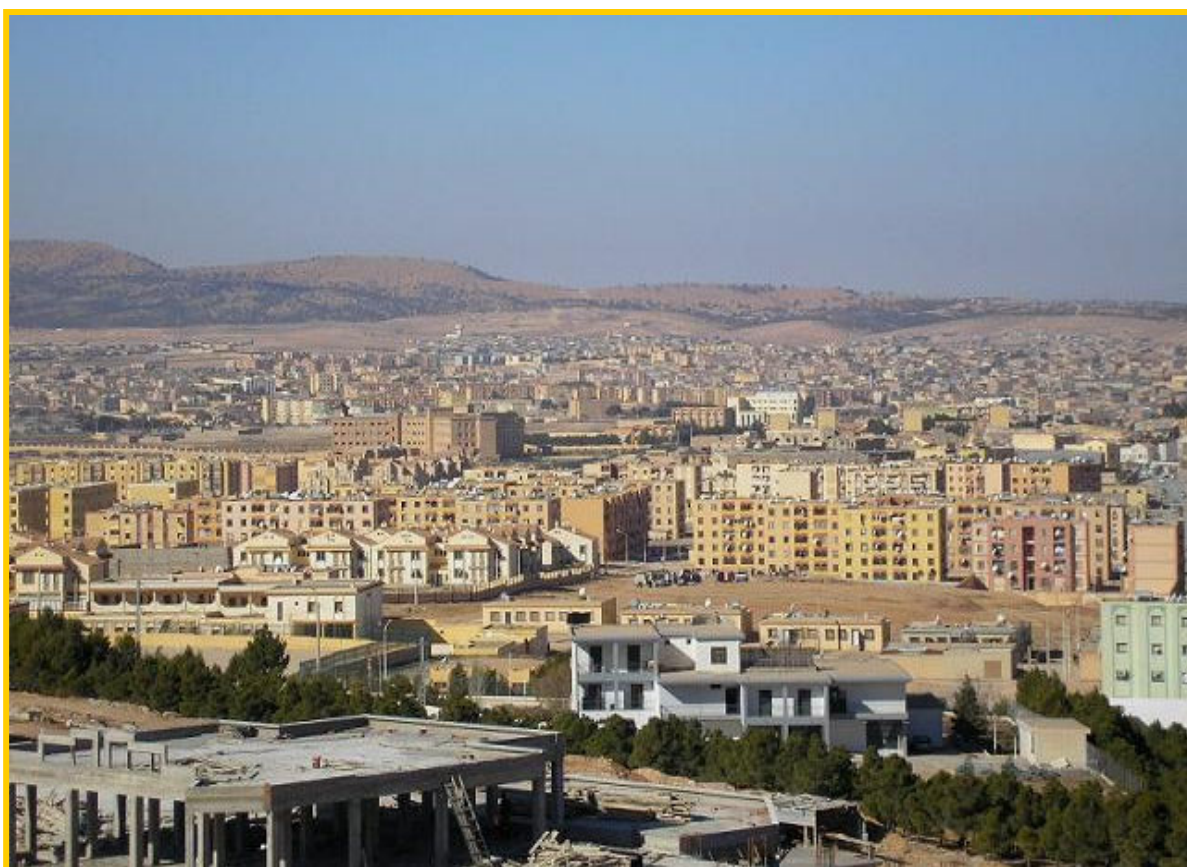


Fig.20: Vue aérienne de la ville de Djelfa

Portrait d'un entrepreneur de Djelfa Pour le modernisme tout en respectant la culture régionale

D'abord ingénieur d'étude et de suivi, compétent et sérieux puis entrepreneur qualifié parmi les grands, Mohamed Guenchouba s'est fait un renom dans sa ville Djelfa. Tous les projets de construction et d'urbanisme qu'il a entrepris sont de qualité et toujours achevés avant les délais. Plusieurs certificats attestant son sérieux et sa compétence lui sont délivrés par les différents organismes et même par le ministre de l'habitat et de l'urbanisme.



Fig.21: Mohamed GUENCHOUBA, ingénieur - entrepreneur

Mohamed

Guenchouba est marié et père de 5 enfants. Il est né en 1963 à

Zaafrane, une petite commune au nord-ouest du chef-lieu de la wilaya. Il a poursuivi une scolarité à Djelfa où il a eu un bac " Maths" en 1982. En 1987, il a obtenu le diplôme d'ingénieur d'Etat de la célèbre Ecole d'Ingénieurs de Rouïba INFORBA (Institut National de Formation en Bâtiment). Au début de sa carrière, il a travaillé pendant un an comme chef de projet à l'ERD (Entreprise de Réalisation de Djelfa). Il a ensuite enseigné au technicum de Djelfa et au centre de formation en bâtiment de l'habitat et de l'urbanisme jusqu'à la fin de l'an 1988. Il a fait son service national de 1988 à 1990. De 1990 à 1992, il exerça à la SECAUD (Société des études de construction, d'architecture et d'urbanisme de la wilaya de Djelfa). Dans cette société, il assurait l'étude et le suivi de plusieurs projets de constructions (logements sociaux, établissements scolaires...). Entre 1993 à 1998, il occupa le poste de chef de département technique et matériel puis DG adjoint à l'ETR (Entreprise de Travaux

La dernière hausse des prix des matériaux de construction a provoqué beaucoup de désagréments aux entrepreneurs

Routiers). Cette entreprise s'occupait pendant de longues années du renforcement des routes nationales, de la construction de nouveaux chemins de wilaya, de plusieurs ouvrages (ponts, passages submersibles..) et de l'aménagement des différentes cités des villes de la wilaya de Djelfa.

Depuis 1998, Mohamed est gérant d'une entreprise privée dont il est le propriétaire. Cette entreprise a réalisé 176 logements sociaux tous à Djelfa, VRD (Voirie, Réseaux et Divers) dans l'ancienne cité Daya (revêtement, chaussée, trottoirs et allées piétonnières) et l'aménagement de 50 logements dans la cité Boutreifis. L'entreprise a également entrepris les travaux d'assainissement et d'AEP de 85 logements à Djelfa au Bloc 40 et à Ain Bel. A son palmarès aussi, la construction d'un bel amphithéâtre dans la maison de jeunes de Boutreifis et d'un stade de Football dans le Bloc 40. De plus, l'entreprise a réalisé 4 blocs d'hébergement de 532 lits au campus universitaire. Enfin un lycée (2 blocs d'enseignement et un bloc administratif) dans la cité des jardins est en voie d'achèvement par l'entreprise. Les travaux ont été entamés en décembre 2007 et seront terminés en septembre c'est-à-dire 3 mois avant les délais.

Mohamed qui a su garder le sérieux et la rigueur d'un ingénieur de suivi, s'oublie parfois et joue ce rôle même dans les projets qui lui sont confiés en tant qu'entrepreneur. Cela suscite souvent l'humour de ses ouvriers et des gens qui l'entourent.

Approché sur les difficultés rencontrées comme entrepreneur, il n'hésite pas à répondre que la principale est bien

évidemment la partie financière à cause quelquefois du retard de paiement enregistré par l'administration. La dernière hausse des prix des matériaux de construction a provoqué aussi beaucoup de désagréments aux entrepreneurs qui attendent toujours la révision des prix, promise par le ministère.

Un entrepreneur doit avoir une maîtrise théorique dans le domaine et connaître les aspects techniques

En architecture, Mohamed est pour le modernisme tout en respectant la culture régionale. Sa belle maison, située dans un quartier résidentiel et incarnant cette idée, est un mélange d'ancien et de moderne.

Aujourd'hui, outre ses responsabilités professionnelles, notre ingénieur

entrepreneur se consacre à sa petite famille et à ses enfants auxquels il assure une éducation et une scolarité excellentes. Malgré un programme chargé, il sait aussi donner de son temps pour des actions de bénévolat et de bienfaisance au profit d'autrui.

Un Entrepreneur est une personne qui effectue ou fait effectuer des travaux pour le compte d'une tierce personne. D'après Mohamed, pour pouvoir exercer ce métier, il faut avoir une maîtrise théorique dans le domaine, connaître les aspects techniques, savoir appliquer les règles de géométrie, pouvoir maîtriser le calcul des surfaces et être en mesure d'interpréter pratiquement les données d'un plan d'architecte. Enfin, il faut s'entourer et déléguer tout en gardant un oeil ouvert, bien gérer son temps et bien communiquer.



Fig.22: Lycée en voie d'achèvement par l'entreprise

Djelfa : Recensement national de l'habitat précaire - 3 décembre 2007

Un comité interministériel vient de lancer une opération en vue de procéder au recensement du parc national de l'habitat précaire et étudier les voies possibles de relogement. En ce qui concerne Djelfa, les brigades chargées de ce dossier sont à pied d'œuvre depuis samedi. Ces dernières sont munies d'un canevas d'investigation renfermant comme instructions, de définir les catégories d'habitations considérées comme précaires, pour harmoniser les critères de leur classement. Selon la note méthodologique en leur possession, sont considérées comme bidonvilles, les constructions réalisées en matériaux hétéroclites provenant de la récupération.

Litige foncier entre l'administration et un privé à Djelfa - 13 janvier 2008

Le litige foncier, opposant depuis 2005 l'administration à un particulier et qui a fait couler beaucoup d'encre, vient de connaître son énième rebondissement. Deux décisions du conseil d'Etat ont suspendu tous travaux sur le terrain litigieux. Pourtant le chantier a été réinstallé hier par instruction du Wali. Pour rappel ces travaux concernent l'aménagement d'un parking attenant au palais de la justice. Cette affaire, prend une ampleur inquiétante du fait d'outre-passements de prérogatives " de l'administration locale, selon la partie opposée.

Cimenterie de Djelfa: le rêve se réalise - 15 janvier 2008

ASEC a signé le 13 janvier 2008, un contrat de 550 millions USD pour la construction d'une cimenterie dans la région de Djelfa. Ce projet est l'un des plus importants investissements pour ACHL extérieur de l'Egypte dont ASEC Algérie est une filiale. Dès qu'elle démarrera la production d'ici trois ans, la cimenterie contribuera grâce à ses trois millions tonnes de ciments annuelles au développement économique de la région. Le projet créera 2500 emplois.

Grève des entrepreneurs de Djelfa - 29 janvier 2008

Une grève des entrepreneurs de Djelfa observée durant deux jours, les 27 et 28 janvier, vient de paralyser l'activité dans les secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique. Ces secteurs stratégiques ont connu un arrêt des travaux respectivement à concurrence de 100 %, 80% et 95%. Cette crise est à l'origine d'un retard de paiement des factures par les services du Trésor. Visiblement, cette grève n'a pas été du goût de l'administration locale qui a mal accusé le coup.

Hausse des prix des matériaux de construction – 17 Février 2008

Le sac de ciment qui se vendait à 300 DA, il y a quelques semaines, se négocie actuellement à 480 DA, soit une hausse de 60 %. La filière acier vient d'enregistrer des pics de 100 % d'augmentation. Pour les autres produits utilisés dans les finitions (ciment blanc, faïence, marbre...), le constat est le même. Cette situation met en désarroi les malheureux citoyens aux faibles revenus, ayant entamé des constructions. De plus, la situation rend aléatoire les délais de réalisation des chantiers du logement et des équipements de base dont Djelfa ne connaît de retard que rarement.

Journée maghrébine de l'urbanisme - 18 février 2008

La journée maghrébine de l'urbanisme, a été célébrée, dimanche 17 février à la maison de la culture " Ibn Rushd". Les projets d'urbanisme et de logements, en cours de concrétisation à Djelfa, ont été présentés. Ont participé à cette exposition, les directions du logement et des équipements publics (DLEP), de l'urbanisme et de la construction (DUC), l'Office de promotion et gestion immobilière (OPGI) et le bureau d'études SECAUD. Les nombreux visiteurs venus s'informer de près des projets de logements en construction, ont exprimé leur vœu de voir «les belles maquettes exposées prendre forme réellement sur le terrain».

Djelfa : les cimetières dans un état déplorable

Lieu réservé aux morts, lieu public, lieu du passé et devenir de chacun, lieu collectif et d'isolement, lieu de totale égalité, lieu de souvenir et de recueillement, lieu d'identification et de recherches de ses racines, le cimetière fait partie intégrante de notre histoire, et reste attaché à notre société, nos vies, nos peines, nos souvenirs. Toutefois, les responsables de la commune de Djelfa ne semblent accorder aucun intérêt à la gestion et la préservation de ces lieux que sont les cimetières. Ce délaissement qui dure, nous a-t-on dit, est aujourd'hui source de tracas pour nombre de citoyens de la ville.



Fig.23: Un des portails du cimetière " El Khadra "

C'est lors de l'enterrement vendredi dernier d'A. C, un jeune homme employé de la poste connu surtout pour ses qualités humaines, que nous avons constaté ce tableau désolant. Des ordures de tout genre sont jetées sur tout le chemin menant au cimetière dit des Abbazizes à l'Ouest de la ville. Ce cimetière est livré à des déprédations de toutes sortes. En effet, outre les herbes folles qui envahissent les moindres coins et recoins du cimetière, des trous béants «déchirent» le mur de clôture, permettant à toutes sortes d'animaux errants d'y pénétrer pour tout dégrader sur leur passage. L'absence d'un gardien encourage toutes sortes de dégradations alors qu'il est fait obligation à la commune d'assurer l'entretien permanent et le gardiennage d'un lieu qui doit être entouré de tous les soins. Situé à l'Est de la ville, le cimetière « El Khadra » est dans un état déplorable. Le mur de sa clôture ne présente aucune esthétique. L'envahissement des allées par les mauvaises herbes et leur rétrécissement du fait du creusement anarchique de nouvelles tombes ont rendu la «circulation» difficile. Le repérage des tombes

Le repérage des tombes est devenu un exercice des plus pénibles

est devenu un exercice des plus pénibles pour tous ceux qui s'y rendent. L'acuité du second problème (le rétrécissement des allées du cimetière) découle de la saturation des lieux comme l'atteste le creusement de nouvelles tombes juste après l'entrée principale de ce cimetière. Malheureusement, ce ne sont pas là les seuls problèmes auxquels est confronté ce cimetière. Car il est parfois le lieu privilégié des mendiants, des toxicomanes et des malades mentaux, au grand dam des familles qui ont des proches enterrés en ces lieux. Ces familles demandent une intervention rapide des services communaux compétents. «Ne serait-ce, nous ont déclaré des citoyens de la ville, que pour nettoyer le cimetière des mauvaises herbes qui l'ont envahi et couper les ronces qui gênent ». Situé en plein centre-ville, le cimetière "Ibadite" est carrément "désert". Car, nous confie un des voisins, les mozabites enterrent leurs morts dans les villes du M'Zab. A quoi sert donc cette grande superficie? Le cimetière de Si Ali Bendneidina, sis à la sortie Nord de la ville, n'est pas en reste.

Situés au beau milieu de la ville, les cimetières juif, et chrétien sont bien fermés et gardés. Ils demandent tout de même un peu d'entretien (nettoyage et désherbage).

Pourquoi le cimetière est mal considéré et mal organisé chez nous? A nos responsables locaux dont le prétexte est l'absence d'entrepreneurs spécialisés et de plan de gestion que nécessite les cimetières, on pose la question: " Tracer des allées, des carrées pour tombes ou encore nettoyer et embellir seraient-ils difficiles." ? L'entretien et la gestion des cimetières de la ville de Djelfa sont défailants et d'ici peu ils afficheront complets. Les responsables locaux, qui possèdent à

présent les moyens financiers, ne peuvent rester inactifs. Ils doivent lancer des opérations de réaménagement et d'extension des cimetières existants et procéder aux choix de terrains pour au moins réaliser deux nouveaux cimetières, le premier à l'Ouest et le second à l'Est de la ville. Mission à accomplir par la nouvelle et prometteuse équipe de l'APC de qui les citoyens de Djelfa attendent beaucoup.

Les cimetières juif, et chrétien sont bien fermés et gardés. Ils demandent tout de même un peu d'entretien (nettoyage et désherbage).

Les cimetières, très souvent délaissés, ne devraient plus être un domaine à part dans la gestion communale. Choisis par les vivants, les élus ne doivent pas pour autant oublier de s'occuper des espaces réservés aux morts.



Fig.24: Les allées du cimetière " El Khadra " ont rendu la circulation difficile à cause de leur rétrécissement

Telli Leboukh, chef de service des équipements publics à la DLEP Bilan général des équipements de la commune de Djelfa

Natif de Djelfa et âgé de 42 ans, Telli Leboukh est ingénieur d'Etat en bâtiment. Il a une longue expérience en urbanisme et a occupé plusieurs postes à la DUC (Direction de l'urbanisme et de la construction). Depuis 2006, il est chef de service des équipements publics à la direction du logement et des équipements publics. Dans cet entretien, il nous dresse un bilan général des équipements de la commune de Djelfa.



Fig.25: Telli LEBOUKH, chef de service à la DLEP

■ Dans le domaine de l'urbanisme, qu'est ce qu'on entend par "équipement"?

Il s'agit d'un ouvrage qui s'inscrit dans le développement durable, destiné à recevoir le public. Cela renvoie à sa qualité urbaine et d'usage, son accessibilité, sa sécurité, ses performances techniques, économiques et environnementales, ainsi qu'à la gouvernance du projet.

■ Pouvez-vous nous dresser un bilan général des équipements de la commune de Djelfa?

Dans le secteur de l'éducation, nous avons 3 lycées et 2 CEM en cours de réalisation, 1 CEM en voie de lancement et 2 CEM dont l'étude est en cours. Pour le secteur de l'enseignement supérieur, nous avons 4 instituts qui sont en cours de réalisation dont 2 sont à 80 % du taux d'avancement des travaux et deux à 25 %. Nous avons aussi un chantier à installer très bientôt concernant un institut de 1000 places pédagogiques et un autre d'un auditorium de 600 places a été récemment installé. L'étude d'un projet de 50 logements améliorés pour les enseignants

est en cours. Concernant l'hébergement, le siège de la direction des œuvres universitaires est à 80 % des travaux. La réalisation de 2 résidences universitaires de 200 lits est à 65 %. Une autre cité de 1000 lits est à moitié réalisée. Dans le secteur de la justice, la cour a été achevée à 100 % et un établissement pénitentiaire pour mineurs (200 détenus) est en cours de réalisation. Pour les infrastructures administratives, les travaux de construction d'un centre de proximité des impôts est à 25 %. Le siège de l'inspection du travail vient d'être achevé il y a un mois. L'étude du siège de l'office nationale de métrologie légale a été achevée et les travaux sont en voie de lancement. Le siège de la subdivision de l'habitat est à 25 % du taux d'avancement des travaux. Quant au secteur de la santé, un hôpital de 240 lits a été lancé (les travaux de terrassement sont à 85 % et 2 lots des gros œuvres sont déjà confiés). Les gros œuvres d'un complexe "Mère et Enfant" de 100 lits sont terminés. Les travaux de finition sont en cours. Enfin, la création d'un centre de soins pour toxicomanes est à 30 %.

■ Qu'en est-il du secteur du logement social ?

Ce secteur est pris en charge par l'OPGI (Office de la Promotion et de la Gestion Immobilière) et connaît un progrès considérable. Nous sommes en avance par rapport aux autres wilayas.

■ Personne ne peut contester la bonne qualité des équipements et du bâtiment à Djelfa. Cela revient à qui?

Aux études et au choix des entreprises sans oublier la coordination entre les différents services.

■ **Quelles sont les difficultés de votre secteur?**

Le lancement massif des différents programmes, la hausse des prix des matériaux de construction et très souvent le manque de la main d'œuvre qualifié. Nous avons aussi le problème de la disponibilité du foncier, la nature juridique de quelques terrains n'étant pas déterminée.

■ **Les procédures de réalisation des équipements, sont-elles les mêmes que celles exigées au citoyen (Actes, permis de construire...)?**

On travaille souvent sans ces procédures.

■ **Ne devriez-vous pas penser à d'autres choix de couleurs des façades ?**

Bien sûr, nous devons diversifier et améliorer le caractère esthétique des façades.

■ **A qui revient la responsabilité de la concentration des services et équipements dans la cité "05 juillet" ?**

C'est dans cette cité qu'il y a des terrains domaniaux ce qui explique ces choix.

■ **N'y a-t-il pas des programmes pour réaménager et améliorer les équipements anciens qui ne sont plus compatibles avec les nouveaux du côté embellissement?**

On n'y a pas pensé.

■ **Peu d'importance est accordée aux espaces verts dans nos projets en milieu urbain. Qu'en pensez-vous?**

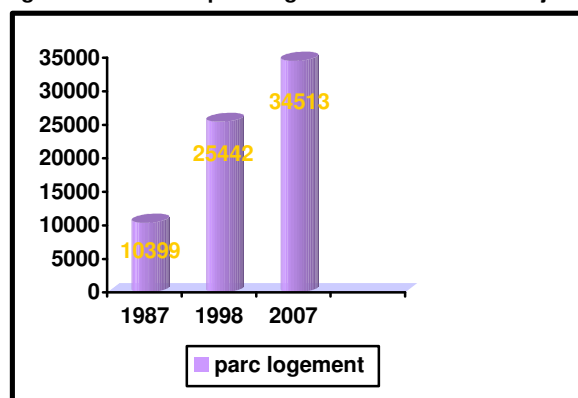
C'est peut être dû au manque de civisme et surtout à l'absence de l'entretien.

Le secteur du logement social connaît un progrès considérable. Nous sommes en avance par rapport aux autres wilayas.

■ **Avez-vous dans vos services des architectes paysagistes?**

Non.

Fig26: Evolution du parc logement dans la ville de Djelfa.



Source : OPGI de Djelfa, décembre 2007

Photos de quelques équipements et bâtiments réalisés par les entrepreneurs de Djelfa



Fig.27: Résidence universitaire des garçons



Fig.30: Lycée Ibn Khaldoun



Fig.28: Nouvelle clinique dans la cité Ain Srar



Fig.31: Centre Islamique



Fig.29: Logements sociaux dans la cité Ain Srar



Fig.32: Vue aérienne, Centre universitaire de Djelfa

Mme Rahou Kheira Une architecte au service de sa ville Djelfa

Architecte talentueuse, Mme Rahou Kheira s'est taillée une réputation en dessinant les plans d'architecture de plusieurs projets de sa ville, Djelfa. Grâce à elle, plusieurs constructions avec de belles façades constituent des lieux agréables à découvrir. Instituts, bibliothèque centrale, restaurant central, aménagement extérieur du campus universitaire, maison de la culture et le récent chef d'œuvre "Clinique ophtalmologique cubaine" sont parmi les projets dont elle est l'auteur. Malgré un programme chargé, Mme Rahou Kheira sait aussi donner de son temps pour sa petite famille surtout qu'elle a un mari enseignant à l'université très compréhensif et d'une grande culture.



Fig.33: Mme RAHOU devant la clinique ophtalmique cubaine

Mme RAHOU Kheira, née BACHAR, est née le 22-07-1966 en France. Elle est mariée et mère de 03 enfants. Elle a poursuivi une scolarité primaire et collège, jusqu'en 3^{ème} année, en France. Rentrée au pays, elle a terminé sa 4^{ème} année moyenne pour passer au lycée à Djelfa. En 1989, elle a obtenu son diplôme d'Architecte d'Etat. Dès sa sortie de l'Institut d'Architecture de Blida, elle fut recrutée par le bureau d'études public, SECAUD, (Société d'Etudes de Construction, d'Architecture et d'Urbanisme de Djelfa). Cet établissement est composé d'une équipe pluridisciplinaire, où elle a participé à l'élaboration et à la construction de nombreux projets. Sa tâche essentielle est de concevoir des projets pour des concours ou sur la base de fiches techniques pré-établies, puis de dessiner les plans d'architecture, de l'esquisse jusqu'au projet d'exécution. Parmi les projets dont elle est l'auteur, c'est-à-dire qu'elle a personnellement conçu et qui sont aujourd'hui

Ne pas reprendre des « modèles » qui ont montré leurs limites.

construits et fonctionnels : de nombreux programmes de logements sociaux à Djelfa et ses environs, des écoles primaires, CEM et lycées, cités universitaires, Institut, bibliothèque universitaire, restaurant central, aménagement extérieur du campus, maison de la culture à Djelfa, clinique ophtalmologique cubaine à Djelfa et Siège du CTC (Contrôle Technique de la Construction) à Djelfa.

A propos des entraves qui ne permettent pas d'avoir une ville agréable comme en Europe, elle ne croit pas que l'on puisse faire cette comparaison. Car si les villes européennes paraissent beaucoup plus « agréables », les Européens reprochent pourtant beaucoup de choses à leurs villes. Ils sont eux aussi, aujourd'hui, à la recherche d'une autre forme de développement urbain, plus durable. Leurs villes connaissent aussi beaucoup de problèmes, mais bien sûr d'un tout autre ordre que les nôtres. Il s'agit donc pour nous d'essayer de tirer des enseignements de leurs expériences et de ne pas reprendre des « modèles » qui ont montré leur limites.

Contrairement à ce que croient certains, notamment les responsables, notre interlocuteur ne sait pas si la qualité des projets est « bonne » à Djelfa. Ce n'est qu'avec le temps que l'on pourra juger, au vécu. Tout ce que l'on peut dire, c'est qu'il y a une très grande activité dans le domaine de la construction. De nombreuses réalisations voient le jour, mais malheureusement, le plus souvent sans études préalables suffisantes. Concernant les difficultés, Mme Rahou pense que les conditions de participation aux concours sont basées sur des critères qui n'encouragent pas vraiment la

création. Il n'y a pas beaucoup de place pour l'innovation. L'architecte n'est pas maître de son œuvre, il a souvent le rôle de simple « exécutant » de décisions administratives.

Pour l'aménagement paysager des milieux urbains, notre architecte estime qu'on doit faire appel aux architectes paysagistes. Il n'existe pas de formation de ce type en Algérie, ce qui est très regrettable car la dimension environnementale dans le paysage urbain est une donnée essentielle pour permettre l'amélioration de la qualité de vie urbaine. Cette dimension environnementale est quasi absente de nos projets urbains. Les « espaces verts » mentionnés sur les plans ne sont pas toujours réalisés. Et même quand ils le sont, le peu de savoir et de savoir-faire dans ce domaine, fait qu'ils ne restent pas verts très longtemps. En particulier dans une ville comme Djelfa, à l'écosystème steppique, menacé de désertification, Mme Rahou croit qu'il faut accorder une part beaucoup plus importante à la verdure. Il ne s'agit pas seulement de la prévoir sur les plans. Il faut également spécifier le type de plantations et effectuer un suivi rigoureux par des professionnels. Il semble que ce sujet, pourtant d'une importance cruciale, soit occulté.

Pour l'aménagement paysager des milieux urbains, on doit faire appel aux architectes paysagistes

Approchée sur les solutions durables pour corriger correctement l'extension urbaine de la ville de Djelfa, il lui a été difficile de répondre à cette question. Trouver des « solutions » durables n'est pas une chose aisée. Pourtant, concernant la maîtrise de l'extension urbaine, elle pense que l'un des problèmes de

base à régler au plus tôt est celui des contentieux fonciers, qui entravent l'application des instruments d'urbanisme, en particulier le PDAU et les POS. Ces instruments sont censés réguler et organiser la croissance urbaine, mais ne sont finalement que de simples formalités, avec très peu d'impact, puisqu'ils sont modifiés au gré des nouvelles réalisations, non prévues par les plans ou de décisions intempestives des responsables. Les chevauchements de prérogatives et la dilution des responsabilités sont également à l'origine de nombreux problèmes et entretiennent le « flou » qui caractérise la gestion urbaine de la ville. Il est donc primordial de clarifier les rôles, tout en établissant une interdépendance et une transversalité entre services urbains, et en intégrant réellement tous les acteurs dans la réflexion urbaine, y compris les citoyens afin de les impliquer dans le devenir de leur ville.

Mme Rahou croit, enfin, que le travail de l'architecte ne se limite pas à un coup de crayon pour se faire plaisir. Il a une lourde responsabilité car il intervient sur la vie des hommes. Il doit être un humaniste. Il doit savoir respecter la culture, le patrimoine, travailler avec l'ancien sans être en contradiction avec le contemporain. Ses créations doivent répondre aux préoccupations sociales de l'homme.

Aujourd'hui, outre ses responsabilités familiales, notre architecte se consacre à des travaux de recherche pour un développement urbain plus durable pour nos villes et en particulier pour Djelfa.



Fig.34: Maison de la culture

Développement durable

La définition de durabilité appliquée à la ville part de la définition communément admise du développement durable figurant dans le rapport Brundtland (CMED Commission Mondiale de l'Environnement et du Développement, 1987): "**Le développement durable est le développement qui satisfait les besoins de la génération actuelle sans priver les générations futures de la possibilité de satisfaire leurs besoins.**" [7].

Cette définition doit être complétée par celles qui repositionnent la ville dans un environnement naturel dont elle ne peut être isolée. D'abord celle élaborée par le programme "Sauver la planète", de l'UICN, Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources, PNUE, Programme des Nations Unies pour l'Environnement et WWF, Fonds Mondiaux pour la Nature, 1991: " Le développement durable, signifie améliorer la qualité de vie tout en respectant la capacité de charge des écosystèmes sur lesquels elle repose " ou encore l'interprétation de l'ICLEI, Conseil International pour les Initiatives Ecologiques Locales: " Le développement durable est le développement qui procure des services économiques, sociaux, et environnementaux fondamentaux à tous les habitants d'une commune sans compromettre la viabilité des systèmes naturels, immobiliers et sociaux dont dépend la fourniture des services"[7].

En construction et urbanisme, le développement durable induit d'autres méthodes de construction, visant à diminuer les consommations d'énergie notamment. Mais il est aussi nécessaire de repenser l'environnement des bâtiments et les transports urbains, d'imaginer des villes plus durables et une bonne gestion des ressources notamment en eau et énergie.

On retiendra donc le principe général de développement durable comme une approche systémique globalisante intégrant plusieurs dimensions:

- une adaptation interne de la ville aux besoins de son époque;
- une relation harmonieuse de la ville avec son environnement naturel;
- pour chacune de ces adaptations la vérification que ces interventions ne compromettent pas les adaptations qui seront nécessaires demain pour les futures générations;
- les caractéristiques de ce développement qui ne doit pas se limiter à des paramètres permettant la survie, mais l'intègre aussi des paramètres qualitatifs[7].

Cité "100 maisons": le cadre de vie se dégrade - 21 mars 2008

Le cadre de vie à la cité " 100 maisons" se dégrade de jour en jour, causant bien des désagréments aux centaines de familles y résidentes. Des chaussées défoncées et des immondices traînant un peu partout offrent une image de désolation de cette cité. Le soir, à la nuit tombée, c'est l'obscurité totale; pas d'éclairage public. La faible lumière des quelques lampadaires situés un peu plus loin apparaît par intermittence. Des travaux d'aménagement seront lancés, selon un des élus de la commune. En attendant, les habitants essaient, tant bien que mal, de tenir le coup dans un environnement hostile.

Absence de toilettes publics: Petits besoins, grandes difficultés – 05 avril 2008

Les toilettes publics et lieux d'aisance, on n'en trouve pas à Djelfa. Les Djelfaouis, mais surtout les étrangers à la ville trouvent la solution de faire leurs besoins dans des cafés et les lieux des ablutions des mosquées. Sauf que les gérants de ces cafés et de ces lieux prétextent le manque d'eau. Le déficit est flagrant et la commune doit demander à inscrire des opérations pour construire des toilettes publics dans tous les quartiers de la ville et surtout au centre ville.

Le Ministre des Travaux Publics à Djelfa - 12 avril 2008

Le ministre s'est montré très satisfait quant à la réalisation de la plupart des travaux relevant de son département ministériel. Il y a des projets qui ont été achevés même avant terme. Djelfa est l'une des rares wilayas ayant atteint, à ce stade, le taux de réalisation de plus de 85% dans le cadre du programme du président de la République. M. Ghoul a débuté sa visite à Aïn Ouessara, où il a inauguré la route à double voie de l'entrée Sud de la ville. Il s'est rendu ensuite à Djelfa pour visiter l'évitement de la route de Moudjebara, qui, auparavant, traversait le centre universitaire et constituait un grand danger pour les étudiants. M. Ghoul étudia avec les autorités locales la possibilité de construire un pont sur l'oued Mellah, reliant la cité Bel Ombrage à celle de Bentaïba.

L'hôpital ophtalmologique cubain de Djelfa entré en service – 22 avril 2008

L'hôpital ophtalmologique de Djelfa a été mis en service ce 19 avril. Il a été inauguré par M. Amar Tou, ministre de la Santé, accompagné de son homologue cubain M. José Ramon Balaguer et en présence de l'Ambassadeur du même pays, M. Roberto Blanco Dominguez et des autorités locales. Cette structure, singulière de par sa spécialité, permettra à l'Algérie de bénéficier des progrès réalisés par les Cubains en matière de soins ophtalmologiques, domaine où Cuba est considérée comme un des pays leader. C'est un hôpital avec un personnel médical et paramédical à 100 % cubain et il sera ouvert H24 au public. Les travaux d'excellente qualité, supervisés par le ministère de la Santé, sont l'oeuvre de l'entrepreneur Jouaf Ameur.

**Le ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme
en visite à Djelfa – 30 avril 2008**

Lors de sa visite de travail et d'inspection, M. Noureddine Moussa, ministre de l'Habitat et de l'Urbanisme s'est déclaré satisfait de la cadence et des qualités techniques et architecturales des œuvres réalisées par les entreprises performantes de Djelfa. Le programme de la visite n'a pas été respecté du moment qu'à chaque halte, le ministre prenait du plaisir à visiter et à décortiquer chaque détail dans l'œuvre. Il discutait ainsi avec l'entrepreneur chargé de la réalisation ou avec le bureau d'études qui a réalisé les plans et qui assure le suivi. Il annoncera à la Radio locale que Djelfa bénéficiera d'un quota supplémentaire de logements du moment qu'elle est en avance sur toutes les autres wilayas.

**Adieux à la grande rue de Djelfa – 05 juin
2008**

Les citoyens sont tourmentés à cause d'une décision non étudiée de l'administration, chargée de gérer l'aménagement urbain. Les travaux ont déjà commencé pour implanter un terre-plein central sur le boulevard principal, la rue Emir Abdelkader ex-grande rue. Cette initiative, déjà tentée par le passé, mais en vain, a été relancée sans la consultation préalable du premier magistrat de la ville, et encore moins des citoyens de la commune totalement ignorés alors qu'ils sont concernés au premier lieu !

**Stationnement interdit ou embellissement –
02 juillet 2008**

Si l'on tient compte de la signification de la peinture rouge et blanche sur les trottoirs, on conclura que dans la ville de Djelfa, il est systématiquement interdit aux automobilistes de stationner. En effet, des travaux sont entamés, chaque année pour peindre des trottoirs du centre-ville sans pour autant laisser le moindre espace aux automobilistes pour marquer une halte. Devant les édifices publics comme à travers les artères et autres boulevards, le rouge et le blanc fraîchement étalés ne laissent personne indifférent parmi les usagers du volant. Ceux-ci ne cessent de s'interroger sur l'efficacité de cette décision à moins qu'il ne s'agisse d'une action d'embellissement n'ayant aucun rapport avec le code de la route!

DOSSIER 3

ENVIRONNEMENT

Gestion des déchets à Djelfa

Autorités et citoyens se partagent la responsabilité de l'insalubrité

Le développement socio-économique, la croissance et la densité démographique dans la ville de Djelfa font qu'aujourd'hui le volume des déchets urbains a beaucoup augmenté.



Fig.35: Les cartons et les restes d'emballages en plastique inondent les rues adjacentes au marché

La ville de Djelfa est l'une des villes algériennes qui ont connu une grande urbanisation. Une extension parfois anarchique et non contrôlée s'ajoute à un accroissement important de la population. La production des déchets s'accroît à un rythme effrayant ces dernières années. La prolifération anarchique de

Le non-respect des horaires et le dépôt anarchique des déchets ménagers compliquent la tâche des éboueurs.

déchets ménagers, l'accumulation d'ordures et la propagation de mauvaises odeurs font partie du lot quotidien des habitants de quelques cités de la ville.

Le centre-ville demeure l'exemple de la dégradation et du manque d'hygiène. Aux abords du marché couvert, certains commerçants sans scrupule ne prennent aucune peine de nettoyer leurs magasins, après la fermeture du marché, l'essentiel à fond la caisse. Les cartons et les restes d'emballages en plastique inondent les rues adjacentes au marché, au point de ne plus différencier le trottoir de la chaussée. Le marché de Bengerman, horrible à voir la nuit, n'est pas de moindre! Il y a un déficit flagrant

en toilettes publiques et lieux d'aisance et l'APC ne semble pas réfléchir à les construire en ville. Au boulevard Sidi Nail, l'environnement est dégradé à cause de fast-foods qui déversent imprudemment à l'extérieur leurs eaux usées chargées d'huiles brûlées et de graisses pâteuses. Dans la cité du 5 juillet, des immondices traînant un peu partout ont favorisé l'apparition du rat et des moustiques inhabituels dans la région. Cette situation a influé considérablement sur le cadre de vie des habitants de cette cité qui n'ont pas cessé d'exposer leurs préoccupations aux services concernés. Mais ils oublient qu'ils sont tout aussi responsables de cette situation par leurs comportements négatifs et que la solution est en partie entre leurs mains. Tout au long de la nouvelle artère allant du carrefour de la direction des services agricoles vers la cité des jardins, se trouve un tas de gravats qui agressent la vue. Le nouvel évitement de Bahrara et la sortie Sud de la ville sont, à perte de vue, jonchée de sachets et de tessons de bouteilles, laissant planer à tout moment un risque d'incendie probable, surtout en été. Pourtant ne datant pas d'hier, le problème des déchets et des odeurs désagréables générées par la tannerie perdure.

Sur la route de Laghouat à 10 km de Djelfa se trouve la décharge publique de la commune plus déplacée à l'Est. Les ordures ménagères qui sont censément enfouies dans cette décharge sont plutôt jetées à l'air libre de l'espace et atteignent les accotements de la RN1. Des nuages de fumée se forment chaque jour et rendent la visibilité difficile sans oublier les mauvaises odeurs dégagées. La décharge s'en trouve-t-elle saturée? Si oui, n'est-il pas donc urgent de mettre un terme à cette situation? Quel sort pour le centre d'enfouissement technique promis il y a quelques années?

Les établissements de nettoyage enregistrent un manque flagrant de moyens humains et matériels pour la gestion des déchets ménagers et déchets assimilés. A cela s'ajoute l'incivisme des habitants. Le non-respect des horaires et le dépôt anarchique des déchets ménagers compliquent très souvent la tâche des éboueurs.

Ce constat ne nous fait pas perdre l'espoir surtout que Djelfa a été retenue comme une des cinq villes pilotes avec Staouéli, Ghardaïa, Annaba et Tlemcen pour l'optimisation de la gestion des déchets ménagers. C'est une importante opération réalisée dans le cadre de

Pourtant ne datant pas d'hier, le problème des déchets et des odeurs désagréables générées par la tannerie perdure.

la coopération algéro-allemande. Cette étude permettra la création de centres d'enfouissement technique et un tri sélectif des déchets. Bien sûr, cela demande une préparation sur le terrain. Des guides ont été distribués aux communes pilotes, qui vont elles-mêmes faire leur campagne. Une rencontre axée sur la préparation du 15e salon international de l'environnement et de la dépollution, prévu du 5 au 9 mai à Munich, en

Allemagne a eu lieu le 15 janvier 2008 à Alger. Lors de

cette rencontre le ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire et du Tourisme, Chérif Rahmani a déclaré: *"J'espère que les nouveaux élus des APC vont jouer un rôle important pour la propreté dans nos villes"*.



Fig.36: Les ordures ménagères sont jetées à l'air libre et atteignent les accotements de la RN1

Boualem Kasri, directeur de l'environnement de la wilaya Tout est basé sur la sensibilisation

Boualem Kasri est né le 04/03/51 à Aokas, wilaya de Bejaia. Ingénieur en génie rural, option traitement des eaux, il a travaillé dans la société nationale de distribution des eaux potables et industrielles de 1976 à 1977. Il a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de la direction des services agricoles de 1980 à 2000. De 2000 à 2007, il a travaillé comme inspecteur des fonds de développement FNDRA. Actuellement, il est directeur de l'environnement de la wilaya de Djelfa.



■ Quelle est la mission de votre secteur?

Une des premières tâches de notre secteur est la préservation de la diversité biologique et des écosystèmes. Nous veillons à l'exécution des programmes de développement et à l'application stricte des lois relatives à la préservation de l'environnement. En ce qui concerne l'environnement urbain et industriel, nous veillons à la valorisation des déchets générés par les différentes utilisations. Nous exécutons des programmes concernant l'éducation environnementale. Nous contribuons à la mise en œuvre de programmes de sensibilisation et d'information. Notre mission est aussi l'initiation, la réalisation ou la contribution à des études, recherches et projets de démonstration.

■ En quoi consiste l'impact de l'activité humaine sur l'environnement?

Les principaux problèmes environnementaux sont apparus et sont aggravés à cause de la croissance démographique excessive et du

développement industriel effréné. Cela a induit la détérioration de l'environnement qui s'est manifestée par la désertification, les différentes formes de la pollution et la rareté de l'eau. Notre pays est de plus en plus confronté aux problèmes de détérioration du milieu de vie et de l'environnement. Le développement industriel a eu des conséquences néfastes, représentées par la pollution de l'air, de l'eau et du sol.

■ Quelle est la situation de la gestion des déchets à Djelfa?

La commune de Djelfa est retenue comme site pilote en matière d'optimisation de gestion des déchets ménagers. C'est une importante opération réalisée dans le cadre de la coopération algéro-allemande supervisée par des experts français. Cette étude permettra de réduire le coût de la gestion de la collecte à environ 46% après l'optimisation du service.

■ Les ordures ménagères censées être enfouies dans la décharge publique sont rejetées à l'air libre de l'espace atteignant les accotements de la voie de la RN1. La décharge s'en trouve-t-elle saturée?

Une opération a été inscrite pour permettre l'enfouissement de ces déchets. Cette étude est confiée à un bureau d'étude allemand GEOPLAN. Les casiers réalisés dans l'ancienne décharge ne sont pas exploités rationnellement. Les déchets sont déposés le long de la piste d'accès à ces casiers. Cela explique le volume apparent des accotements de la RN1. C'est pourquoi nous sommes dans l'obligation d'introduire une fiche technique pour dégager une subvention susceptible d'éradiquer les déchets situés le long de la RN1.

■ **Que devient le centre d'enfouissement promis il y a quelques années?**

Le centre d'enfouissement technique a subi des opérations d'aménagements telles que la correction géométrique du casier de façon à augmenter sa durée de vie et assurer une étanchéité. Quant au fonctionnement, il y a lieu de former le personnel pour gérer ce centre. Cela nous a incité à procéder à la création d'un EPIC à même de prendre en charge l'ensemble des CET et des décharges programmées à travers la wilaya. La gestion des CET nécessite une technique appropriée pour assurer leur longévité.

■ **Comment réagissent vos services devant les déchets et les odeurs désagréables générées par la tannerie?**

Des instructions ont été données, lors de nos visites, aux responsables de la tannerie telles que ne pas laisser les déchets solides à ciel ouvert et leur prévoir des abris et des lieux de stockage appropriés pour éviter l'infiltration lors des pluies et la contamination des nappes.

Quand au traitement des eaux usées, les responsables de la tannerie ont procédé à la réhabilitation de la station de traitement pour le traitement des rejets industriels. Les résultats des analyses nous sont communiqués par le laboratoire de la tannerie pour le suivi de la qualité des rejets.

■ **L'incinérateur dont dispose l'hôpital de Djelfa est en panne. Quelle solution trouverez vous pour résoudre ce problème?**

La direction de l'environnement a procédé à l'acquisition d'un nouvel incinérateur qui a été installé au sein de l'hôpital de Djelfa.

■ **Quelle solution doit-on trouver aux rejets des eaux qui sont parfois à l'air libre?**

En aucun cas on ne doit avoir des eaux usées à l'air libre parce qu'elles constituent un milieu favorable au développement des moustiques vecteurs des maladies à transmission hydrique. La solution qu'on préconise c'est l'assainissement de ces

eaux. Ces opérations sont menées à court et à moyen termes. C'est ce qu'on appelle la désinsectisation de ces lieux (méthode prophylactique).

■ **Que devient la station d'épuration de la commune?**

Elle est gérée directement par la direction de l'hydraulique. Le problème est pris en charge par cette direction qui a déjà procédé à l'élaboration d'un cahier des charges pour lancer la réhabilitation de cette station.

■ **Qu'en est-il de la pollution atmosphérique à Djelfa?**

La pollution atmosphérique peut se définir comme une modification en qualité et en quantité de la composition naturelle de l'air. La pollution de l'air est essentiellement due à la

A Djelfa, la pollution atmosphérique est à l'origine des gaz émanant des échappements des voitures et des autobus anciens.

production de l'énergie. La

consommation

d'oxygène dépasse de beaucoup l'oxygène produit par les plantes vertes au moyen de la synthèse chlorophyllienne. Les réserves de l'atmosphère en oxygène sont donc peu à peu "consommées".

D'autre part, le rejet des produits de combustion est un polluant important surtout dans le cas de combustion incomplète, ou lorsqu'on utilise comme des produits impurs comme le fuel utilisé pour le chauffage. A la suite des conditions météorologiques, ces produits de rejet se concentrent au dessus des villes et provoquent des effets extrêmement nocifs. Il existe en effet pour les rejets de gaz et de fumée des seuils de nocivité qui sont fonctions de leur diffusion dans l'atmosphère ou de leur résorption par la végétation.

A Djelfa, la pollution atmosphérique est à l'origine des gaz émanant des échappements des voitures et des autobus anciens.

Aussi est-il indispensable de préserver la végétation près de la ville. L'origine des polluants est très diverse dans l'atmosphère. La solution est la création des espaces verts de façon à résorber le problème de la pollution de l'air (Les normes étant de 10m²/hab.).

■ **Un corps de police de l'urbanisme et de la protection de l'environnement a été créé à l'échelle nationale. Ce corps, a-t-il commencé à travailler à Djelfa?**

Ce corps travaille théoriquement depuis 1990 et pratiquement depuis 1995.

C'est un corps qui travaille avec les différents services techniques des APC et géré directement par le président de l'APC.

■ **Etes vous satisfait de la dimension écologique dans les projets d'urbanisme à Djelfa?**

Malheureusement, cette dimension n'est pas du tout respectée (elle est normalement de 10m²/hab.).

■ **Il est regrettable que le peu d'espaces verts qui existent continue à se dégrader. Comment réagissent vos services devant cette situation?**

En application de l'article n°02 de la loi n°07/06 du 13 mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts dans le cadre du développement durable, nous travaillons pour atteindre nos objectifs qui sont :

- améliorer le cadre de vie urbain;
- entretenir et améliorer la qualité des espaces verts urbains existants;
- promouvoir la création d'espaces verts de toute nature;
- faire de l'introduction des espaces verts dans tout projet de construction, une obligation prise en charge par les études urbanistiques et architecturales publiques et privées.

■ **Le jardin botanique est totalement laissé à l'abandon. Comment allez-vous réagir pour résoudre ce problème surtout que vous êtes bien placé pour connaître ses apports bénéfiques pour la population et l'environnement?**

Conformément à la loi n° 07/06 du 13 mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts notamment son article n°03 qui stipule que:

"Le jardin botanique est une institution qui rassemble des collections documentées de végétaux vivants à des fins de recherche scientifique, de conservation, d'exposition et d'enseignement", nous allons réagir ainsi:

- faire un diagnostic de la situation actuelle.
- créer une régie communale pour prendre en charge la gestion, la maintenance, le gardiennage, le jardinage et la plantation de nouvelles espèces entrant dans le cadre de la réhabilitation de ce jardin.

■ **Comment peut-on préserver notre environnement?**

Pour le préserver, il faut se baser surtout sur le côté sensibilisation par:

- la généralisation de l'éducation environnementale.
- l'implication de la mosquée et de la radio locale.
- la mobilisation des citoyens par quartier pour assumer la propreté.



Fig.38: Tannerie "zone industrielle" générant des déchets et des odeurs désagréables

Djelfa: Où est passé le jardin botanique? Terrain abandonné, devenu une solution facile pour implanter de nouveaux projets !

En 2002, la réalisation et l'équipement du jardin botanique de Djelfa ont coûté la bagatelle de 230 millions de dinars. Aujourd'hui, cet espace laissé à l'abandon, ne ressemble même pas à un jardin public. Les visiteurs sont déçus et se demandent où est passé le jardin botanique...



Fig.39: Entrée du jardin botanique

Un parc écologique totalisant 28 ha dont une superficie de 20 ha dite partie scientifique et 8 ha réservés aux loisirs devait constituer un véritable poumon pour la ville qui ne possède aucun espace vert digne de ce nom. Le grand bassin situé à l'entrée du jardin présente des défauts de réalisation. Le carrelage couvrant le fond s'est détaché. Les espaces verts qui devaient contenir une multitude d'espèces végétales ne sont ornés que de rosiers et autres petits arbustes. Le parc animalier est resté totalement vide, ouvert aux quatre vents. Des dizaines de cages et enclos destinés aux animaux sont alignés au fond du terrain. L'insinérium prévu pour les expériences n'est qu'un amphi abandonné aux vents de sable. Les restaurants, les cafétérias, le bloc sanitaire, l'espace réservé à l'artisanat, les kiosques et l'aire de jeux n'existent que sur papier. Les travaux de l'écomusée semblent être à l'arrêt permanent. Seul le bloc administratif perdu au fond de l'immense terrain aurait été totalement

finalisé. Sur le terrain, les réalisations sont loin

d'être conformes au projet initial. Une partie du terrain du jardin a été utilisée pour construire la direction de l'environnement, des locaux commerciaux ainsi qu'une annexe de l'institut régional de la musique.

Le jardin botanique et le domaine des aménagements paysagers des espaces verts ne semblent pas porter la volonté d'une priorité auprès des responsables locaux.

Le Jardin botanique est une institution qui rassemble des collections documentées de végétaux vivants à des fins de recherche scientifique, de conservation, d'exposition et d'enseignement [8].

Le jardin botanique considéré dans son ensemble comme un laboratoire de terrain, un musée de cultures scientifiques aux multiples facettes, assure plusieurs intérêts.

Sur le plan pédagogique, le jardin botanique constitue une sorte de vitrine de la diversité du monde vivant et un support puissant d'intérêt pour la biologie et ses applications. Les visites libres ou celles suivies de conférences à l'aide de fiches pédagogiques permettent aux élèves visiteurs d'observer les plantes dans leurs biotopes. Des expériences de jardinages avec eux pourraient exciter leur curiosité et orienter leur attention vers la préservation et la multiplication des plants. Une certaine catégorie d'étudiants cherchant une information particulière et précise sur le monde végétal pourrait la trouver au sein du jardin botanique [9].

Sur le plan scientifique, le premier intérêt des jardins botaniques est de pouvoir observer en

Sur le terrain, les réalisations sont loin d'être conformes au projet initial.

un même lieu un échantillon de la flore de diverses parties du monde. Ils occupent une place dans l'étude et la conservation de milliers d'espèces d'intérêt local. Ils peuvent intervenir dans le développement socio-économique qu'il s'agisse de plantes médicinales, industrielles ou ornementales. Ils facilitent ainsi les recherches sur les usages potentiels de la flore sauvage particulièrement les espèces locales [9].

D'autres intérêts et des pas moindres, à savoir la conservation, l'économie et l'écologie justifient pour une réelle prise en charge. Car de nombreuses espèces végétales sont en danger d'extinction que ce soit par surexploitation ou par destruction de leurs habitats. Dans l'histoire de l'exploitation des ressources de la planète, de nombreux jardins botaniques ont joué un rôle de premier plan. Ils furent les premiers à cultiver nombre de plantes à valeur économique et à les introduire dans d'autres pays. Ils étaient les pionniers des stations agricoles expérimentales ayant fourni les produits agricoles et horticoles qui justifient leur place bien établie dans l'économie nationale et mondiale [9].

Sur le plan écologique, la présence d'un jardin botanique au sein d'une ville contribue à l'épuration de l'atmosphère polluée d'abord par toutes les combustions qu'elles soient dans les foyers ou autres. Les végétaux fixent le gaz carbonique de l'air environnant et rejettent intensément de l'oxygène [9].



Fig.40: Terrain abandonné du jardin botanique

La présence de ce type de jardin peut influencer également le climat local en agissant sur la régularisation de la température par les végétaux qui est due à l'émission d'une quantité considérable de vapeur d'eau par les feuilles. Ce phénomène se fait avec absorption de chaleur d'où une régularisation de climat local par abaissement de la température au voisinage des végétaux. C'est l'effet oasis [9].

Les jardins doivent être ouverts à un public de tout horizon (local, régional et national, voire international). Le tourisme vert ou écotourisme semble de nos jours mieux adapté aux jardins botaniques qui défendent une vocation écologique et aux institutions qui défendent la biodiversité et les valeurs patrimoniales [9].

Actuellement il existe un millier de jardins botaniques à travers le monde. Ils sont au nombre de 80 à 100 en Allemagne., 30 à 40 en Russie et aux USA, 70 à 80 en Angleterre, France, Italie, Ukraine. Dans toute l'Afrique, il n'y en a guère que 20. L'Algérie n'en compte qu'un seul vrai jardin botanique c'est celui du Hamma qui jadis avait sa place parmi les grands du fait qu'il réunissait plus de 8000 espèces.

Au vu de ses différents apports bénéfiques pour la population et pour l'environnement, le jardin botanique se doit d'être présent. C'est à cet effet que la création de ces milieux, havres de paix, est recommandée, et c'est un appel lancé aux responsables locaux car il y va de la beauté et de la splendeur de notre ville.



Fig.41: Une partie du terrain utilisée pour d'autres projets

Chérif RAHMANI Fierté de sa région

Chérif Rahmani, actuel ministre de l'aménagement du territoire, de l'environnement et du tourisme est natif de Djelfa. Il a reçu plusieurs hautes distinctions internationales pour ses efforts dans la préservation de l'environnement et le développement durable. Grâce à lui, Djelfa a bénéficié de plusieurs projets de développement. Le dernier, en date de cette année 2008, a permis de désigner la ville comme pilote, parmi cinq autres (Staouéli, Tlemcen, Annaba, Ghardaïa et Djelfa) sur tout le territoire national pour l'application du programme ECO collecte. Ce projet consiste à une optimisation dans la mise en place d'une collecte sélective des déchets.



Fig.42: Photo Chérif RAHMANI

Chérif Rahmani est né le 16 janvier 1945 à Djelfa où il a fait ses études primaires. Il a poursuivi des études secondaires à Alger et était parmi la première promotion de diplômés de l'École Nationale d'Administration (ENA). Docteur d'État en Aménagement du territoire, il a enseigné à l'université de Poitiers (France) et à l'ENA d'Alger. Chérif Rahmani a occupé plusieurs fonctions politiques, parlementaires et ministérielles. D'abord, il fut sous-directeur des collectivités locales, ensuite directeur de l'administration et des finances locales puis directeur général des collectivités locales au Ministère de l'Intérieur. A la Présidence de la République, il occupa le poste d'inspecteur général. Il a été ensuite nommé Wali de Tébessa puis Wali d'Alger. Il a aussitôt été promu, secrétaire général du ministère de l'Intérieur. Son premier poste de Ministre fut celui de la jeunesse et des sports. Il fut également Ministre de l'équipement puis Ministre de l'équipement et de l'aménagement du territoire. Il occupa également le poste de Ministre Gouverneur

du Grand Alger. Enfin, il a été reconduit comme Ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement. L'année dernière, le tourisme a été annexé à ce ministère.

Chérif Rahmani, inspiré par un profond engagement en faveur de la protection de notre planète, travaillera en tant que ministre à améliorer de manière significative le droit environnemental en Algérie. Sous son patronage, de nouvelles institutions spécialisées ont vu le jour dans le but de concevoir et de mettre en œuvre une politique de l'environnement et du développement durable. Il a également veillé à la mise en place d'instruments économiques et financiers visant à instaurer en Algérie une fiscalité écologique aux normes internationales consacrant le principe de pollueur-payeur. Il a contribué significativement à la mise en œuvre du Plan National d'Action pour l'Environnement et le Développement Durable (PNAE-DD). Cette approche, adopté par le Gouvernement, a déterminé quatre objectifs stratégiques : l'amélioration de la santé et de la qualité de vie, l'amélioration et la productivité du capital naturel, la réduction des pertes économiques et l'amélioration de la compétitivité, l'amélioration de l'environnement global (réduction des gaz à effet de serre...).

Comme Président de la Fondation « Déserts du Monde » et Porte-parole honorifique de l'Année Internationale des Nations Unies pour les Déserts et la lutte contre la Désertification 2006, M. Rahmani a connu de nombreux succès. Il a, par exemple, contribué à la réalisation de l'Institut des Déserts et du

Chérif Rahmani a élaboré le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2025)

Musée des Déserts en Avril 2003 à Ghardaïa, à la réhabilitation du Fort de Tinerkout dans le Grand Erg Occidental de l'Algérie. Il a également participé à l'organisation de la Conférence Internationale sur la Biodiversité des Déserts (Brésil), de la Conférence Internationale sur les Femmes et la Désertification (Italie), au Deuxième Symposium International sur la Désertification et la Migration (Tunisie), ainsi qu'à l'organisation du 13 au 20 décembre 2006 à Alger du 3^{ème} Festival des Cultures et Civilisations des Peuples des Déserts.

Chérif Rahmani a élaboré le Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2025). Enrichi et finalisé, le SNAT est doté de moyens législatifs, réglementaires, organisationnels, financiers et fiscaux, pour impulser une réorganisation du territoire. Le SNAT doit non seulement corriger les graves distorsions constatées, mais aussi valoriser ses atouts et ses potentialités, tout en veillant à la durabilité du développement de toutes les régions, des villes et des campagnes du pays [10]. Le ministre est aussi à l'origine du projet de la nouvelle ville de Boughezoul. Cette ville aura toutes les caractéristiques d'une «ville écologique au sein de laquelle toutes les technologies seront maîtrisées ».

Chérif Rahmani a reçu plusieurs hautes distinctions internationales pour ses efforts

pour la préservation de l'environnement et le développement durable. En mars 2007, il a été titulaire du prix "Champions de la Terre 2007" des Nations Unies, dans le domaine de l'environnement. Ce prix international, créé en 2004, est destiné à récompenser des personnalités qui se sont particulièrement distinguées par leur créativité, leur vision et leur leadership au niveau national, régional et/ou international dans le domaine de l'environnement et le développement durable. Au cours de cette même année 2007, le Plan d'Actions pour la Méditerranée (PAM) a décerné le titre d'« Ambassadeur de la côte méditerranéenne » à notre ministre. Ce titre auquel n'est associée aucune récompense matérielle ou financière a pour objectif la sensibilisation à la valeur de la côte et du littoral et à l'importance d'une gestion durable de ces écosystèmes. En mars 2008, le ministre a également reçu, le Bouclier de l'environnement qui lui a été décerné par le Réseau Arabe pour l'Environnement en guise de récompense pour sa contribution et ses efforts.

Esprit "compétiteur" dès son jeune âge tant dans ses études que dans le sport ou dans la vie de tous les jours, Chérif Rahmani est le "chouchou" des Djelfaouis et l'enfant prodigue de l'Algérie profonde. Il porte l'Algérie dans le cœur et lui voue amour et certitude en un avenir prospère.

Le ministre est aussi à l'origine du projet de la nouvelle ville de Boughezoul.

Fig.43: Le ministre avec le président et les membres d'APW de Djelfa



Le tri sélectif des déchets pour économiser de l'argent - 4 mars 2008

Hier, au siège de l'APC, le bureau d'étude allemand GTZ a présenté deux scénarios de voies d'optimisations en vue de la mise en place d'une collecte sélective des déchets à Djelfa. Ces deux propositions réduiront les coûts à 46% et le personnel à 40% par rapport à la gestion actuelle des déchets. Sur tout le territoire national, cinq villes pilotes (Staouéli, Tlemcen, Annaba, Ghardaïa et Djelfa) ont été désignées pour l'application du programme ECO collecte qui consiste à trier les déchets. Dans les prochains jours, les membres de l'APC se réuniront pour choisir une des deux propositions.

Volontariat massif à Djelfa – 18 mai 2008

Les forestiers, aidés par les fonctionnaires de l'environnement et les personnels de l'APC, de la protection civile et surtout des Scouts musulmans algériens, ont appliqué un programme mis sur pied par l'association scientifique de la jeunesse «découverte de la nature». L'objectif est de ramasser les emballages de boisson, principale source d'incendie naturelle, surtout en cette année où la sécheresse a été persistante et les feuilles d'arbre ou de journaux sont très secs et les aiguilles du pin d'Alep au sol restent plein d'essence. Quelque quatre tonnes de détritux dangereux et polluants ont été ramassés : le plastique 737 kg, le bois 858 kg, le verre 1875 kg, le papier 1 050 kg et les métaux 242 kg. Par contre, ce que n'ont pu dégager les volontaires, ce sont les gravats en grande quantité qui altèrent l'environnement et agressent la vue.

DOSSIER 4

PERSPECTIVES

Amraoui Benyoucef

Pour des villes limitées dans l'espace et maîtrisant les besoins des habitants.

49 ans, Benyoucef Amraoui, a travaillé comme architecte à l'URBATIA de Djelfa pendant cinq ans. Depuis 1991, il est gérant d'un bureau d'étude d'architecture privé. Ce bureau a fait l'étude et le suivi d'une centaine de projets d'équipement et d'habitat connus pour leur bonne qualité



Fig.44: Amraoui BENYOUCEF, gérant du bureau d'études

■ En tant que citoyen instruit, pourquoi selon vous, le citoyen Djelfaoui a perdu sa notion de civisme?

Djelfa est devenu des Djelfa. C'est une ville ouverte sur ses quatre façades et connaît depuis des années un exode rural et un afflux depuis les autres wilayas. Cela fait que plusieurs mentalités existent et la situation devient de plus en plus difficile à maîtriser.

■ Dans les pays développés, on se tourne vers les "Architectes paysagistes" pour l'aménagement paysager des milieux urbains. A-t-on ce type d'architectes en Algérie et à Djelfa?

On n'en a pas, mais l'architecte urbaniste peut en principe assumer cette tâche.

■ L'excellente qualité de beaucoup d'équipements à Djelfa revient à qui?

En premier lieu, elle revient à l'expérience et le talent des architectes et des ingénieurs des bureaux d'étude notamment en matière de suivi. Ensuite et surtout à la qualité des

entrepreneurs de la région et à la main d'œuvre. Cette main d'œuvre est bien prise en charge de sorte que la rentabilité est excellente.

■ Quelles sont vos difficultés en tant que bureau d'études?

Nos difficultés sont surtout administratives avec le trésorier et le contrôleur financier. Nous et les entrepreneurs souffrons très souvent de rejets répétitifs de nos factures. Parfois le rejet est infondé. Les horaires d'accueil sont insuffisants et quelques fois inexistantes dans ces services. Aujourd'hui, nous nous demandons où sont passés les réformes de l'an 2002 concernant les conventions, les marchés et les avenants.

■ Dans vos projets d'urbanisme, on vous reproche parfois de mauvais choix de couleurs

des façades. Qu'en pensez-vous?

C'est une question qui concerne les maîtres d'ouvrages (DUC, DLEP, OPGI...). Nous faisons des panneaux de couleurs et c'est à eux de choisir.

■ Quelle est la part de la société civile dans le développement urbain de la ville ?

Le rôle de la société civile est normalement fondamental. Mais beaucoup d'associations ont occulté les raisons mêmes de leur création, pour se reconvertir en demandeurs de locaux, de logements et autres subventions. Ces préoccupations les ont éloignées, à quelques exceptions près, et les ont empêchées de s'impliquer dans la vie de la collectivité. Elles ont terni leur image de marque, au point où la suspicion est jetée sur tout l'ensemble du mouvement associatif.

Les espaces verts sont un remède excellent car ils sont synonymes de détente et sont importants pour nos rythmes diurnes.

Quant aux vrais notables et intellectuels de la ville, ils sont plutôt marginalisés.

- **Etes-vous parfois sollicités par les élus et les responsables pour participer à des décisions concernant la gestion urbaine de la ville ?**

Non. C'est la chose qui manque de la part des responsables et décideurs.

- **Un stress permanent commence à s'installer dans la ville de Djelfa. Quel serait le remède selon vous ?**

Les espaces verts sont un remède excellent car ils sont synonymes de détente et sont importants pour nos rythmes diurnes. Leur existence en milieu urbain permet aux citadins de jouir des avantages de la campagne au seuil de leurs portes. Le langage social doit aussi et absolument changer pour que les gens communiquent mieux entre eux.

- **Comment peut-on vaincre la création anarchique des bidonvilles ?**

La police urbaine doit faire son travail. On doit également penser à améliorer le cadre de vie des habitants des campagnes pour les fixer dans ces lieux.

- **Pourquoi il y a une différence qualitative du cadre de vie dans les villes européennes et celles de l'Algérie ?**

C'est un problème de maîtrise, de contrôle et de différence de civilisations. C'est dû à l'instabilité politique. L'être c'est l'être, la terre c'est la terre. Seulement il y a des pays qui ont évolué sous des systèmes politiques paisibles alors que d'autres ont subi plusieurs révolutions douloureuses et durant des périodes courtes.

- **Quelles sont les perspectives et solutions durables pour orienter correctement l'extension de la ville de Djelfa ?**

Malheureusement comme dans le reste du pays, on opte pour les solutions de secours en urbanisme. Les transitions qu'on a subies ont laissé leurs séquelles. Nous avons peur que cette politique persiste. C'est pourquoi, nous devons penser à des solutions rationnelles et durables pour nos villes. Personnellement, je suis plutôt pour des villes non trop extensibles, limitées dans l'espace et maîtrisant mieux les besoins des habitants. Quant aux lois, normalement on doit préparer les mentalités avant l'application.

Les associations ont terni leur image de marque, au point où la suspicion est jetée sur tout l'ensemble du mouvement associatif



Fig.45: Logements sociaux en construction suivis par le bureau d'étude géré par Amraoui Benyoucef "Cité des jardins"

Abderrahmane Bencheikh Pour une ville durable

Ingénieur sorti de la célèbre Ecole d'Ingénieurs en Bâtiment INFORBA, Abderrahmane Bencheikh a laissé ses traces pendant les années où il a travaillé à la Direction de l'Urbanisme et de la Construction. Bien qu'il ait quitté l'administration pour ouvrir un bureau d'étude privé, il est toujours sollicité pour des questions d'urbanisme de sa ville Djelfa. Sa pensée pour une ville à l'échelle des grands territoires de l'urbanisation contemporaine, plaide à sa manière pour une cité durable.



Fig.46: Abderrahmane BENCHEIKH, ingénieur en génie civil

Abderrahmane Bencheikh est né le 05 décembre 1962 dans la localité de Ain El Bel à 30 Km au Sud de Djelfa. Il est marié et père de 5 enfants. Il a fait ses études primaires et secondaires à Djelfa. Il a obtenu un bac "Maths" en juin 1982 et a poursuivi des études à l'INFORBA, l'Ecole d'Ingénieurs de Rouïba. En 1987, il a décroché le diplôme d'Ingénieur d'Etat en bâtiment, option "Structures". Il a aussitôt été recruté comme ingénieur au niveau de l'ex-division d'infrastructure de base et de l'équipement, service de l'urbanisme et de la construction et de l'habitat (SUCH). De 1988 à 1990, on lui confie le suivi des constructions scolaires au niveau de la direction de l'éducation de Djelfa. Pendant cette même période, il est aussi membre du conseil communal provisoire (CCP) de la commune de Djelfa. De 1990 à 1992, il est chef de bureau d'urbanisme à la DUC puis il occupe de 1992 à 2004, le poste de chef de service d'urbanisme. Entre 2001 et 2002, il est directeur de l'urbanisme et de la construction par intérim de la wilaya de Djelfa. Abderrahmane Bencheikh a gravi tous les échelons. Il quitte pourtant cette voie toute tracée en 2002 pour travailler avec un

entrepreneur puis pour ouvrir un bureau d'études, l'année dernière.

Interrogé sur l'origine des ZHUN (Les zones d'habitat urbaines nouvelles), il répond que leur création répondait à la crise de logements des années 1970 et 1980. Il fallait préparer des terrains (des ZHUN) pour réaliser le maximum de logements. Pour ces projets, l'Etat avait fait intervenir les sociétés étrangères. Dans un aperçu historique, Abderrahmane dit qu'avant les années 1990, il y avait une politique dirigée (Monopole de l'Etat dans tous les secteurs et bien sûr celui de l'urbanisme). Après les années 1990, il y a eu un changement du système. D'autres mécanismes et un autre arsenal juridique sont apparus. Selon la loi 29/90 d'orientation foncière du 1^{er} décembre 1990, il n'y avait plus de

Les instruments d'aménagement urbains ont toujours démontré leurs limites

monopole de l'Etat. Les privés pouvaient enfin s'occuper de leurs terrains selon les instruments d'urbanisme et il y a eu une classification des terres agricoles. C'est la loi 29/90 de l'aménagement et de l'urbanisme qui a permis l'élaboration des instruments d'urbanisme PDAU (plan directeur d'aménagement et d'urbanisme et POS (plan d'occupation du sol). Toute commune doit avoir son PDAU qui est valable pour 20 ANS et ses POS qui sont valables pour 5 ans. Cette loi a aussi prévu que le PDAU pouvait être intercommunal. Le premier PDAU de Djelfa a été élaboré en 1993 et approuvée en 1996.

Selon Abderrahmane, ces instruments d'aménagement urbains ont toujours démontré leurs limites. Il a cité entre autres, la non application concernant surtout les POS, dûe à l'absence de suivi. De plus, les propriétaires de terrains voient mal ces instruments

d'urbanisme. Ils croient qu'il s'agit d'une expropriation alors qu'en réalité ces études sont une valeur ajoutée à leurs terrains. Enfin, les nouvelles lois ont fait participer les citoyens dans l'élaboration des instruments d'urbanisme à travers la présence directe dans les réunions durant la période d'enquête publiée sur les journaux (PDAU - 45 jours -, POS - 60 jours -). Mais ces citoyens n'utilisent pas leur droit pour porter des réserves ou des enrichissements sur ces études. Une révision du PDAU de Djelfa est en train de se faire dans laquelle, le schéma directeur des espaces verts n'est pas élaboré à l'instar des grandes villes. Pour notre interlocuteur, lors de l'élaboration du PDAU, on pouvait prévoir une carte à part intitulé "schéma directeur des espaces verts".

Concernant l'extension de la ville de Djelfa, notre ingénieur croit qu'il fallait plutôt penser à l'intercommunalité puisque la loi 29/90 la prévoit. Il s'explique : " Un PDAU intercommunal, Djelfa étant le support et les

Concernant l'extension de la ville, il fallait plutôt penser à l'intercommunalité

communes Ain Bel, Moudjebara, Miliha, Ain Maabed, les centres du support". Les bienfaits du PDAU intercommunal, selon lui sont multiples: développer les centres de support au même titre que Djelfa, développer l'économie, la culture de la ville dans ces localités, diminuer l'exode rural vers la ville et arrêter son extension anarchique. Bencheikh n'a pas omis de nous parler d'un problème qu'il a qualifié de grave, celui des réseaux qui ne sont ni étudiés ni dimensionnés pour d'éventuelles extensions de la ville.

Abderrahmane croit enfin que les entraves empêchant d'avoir une ville agréable ne sont pas d'ordre législatif mais ont plutôt un rapport avec le civisme. C'est surtout dû à l'absence de la société civile, l'intérêt personnel domine au profit de l'intérêt général. Dans toutes les questions qui concernent l'urbanisme, les citoyens s'attendent toujours à ce que l'Etat fasse tout parce qu'en fait la population a été pendant de longues années trop marginalisée et assistée.



Fig.47: Djelfa, vue aérienne. Source: Google Earth

Le PDAU de la commune de Djelfa à l'ordre du jour de la session de l'APW

Des recommandations pour une meilleure gestion urbaine

La révision du PDAU de la commune de Djelfa a été à l'ordre du jour de la plénière d'APW tenue le 29 juin 2008. Plusieurs réunions de la commission des équipements et de l'urbanisme ont eu lieu un mois avant la session pour préparer ce dossier.

Des personnalités, ingénieurs, architectes et spécialistes de la ville ont été consultés pour analyser la situation et proposer les solutions durables afin de corriger l'extension de la ville, contribuer à l'amélioration du cadre de vie de la population et répondre à ses besoins à long terme. La révision du PDAU par le bureau d'études URBATIA et l'étude du dossier par la commission ont donné les recommandations suivantes:

Dans le secteur de l'habitat et de l'urbanisme:

- préciser les zones urbaines homogènes en répondant aux questions: qu'est ce qu'on construit? Et comment on construit [11]?
- construire ce qu'on appelle aujourd'hui des éco quartiers où les espaces verts occupent une large part[11];
- pour mieux intégrer la ville dans le 21ème siècle, l'habitat individuel futur doit prendre une forme plus esthétique, sous forme de villas avec des espaces verts et des loisirs (placettes, clubs, stades de tennis) [12];
- encourager l'habitat promotionnel au lieu de l'habitat social afin d'éviter la création de cités dortoirs, sans aucune architecture. Cette promotion d'habitat doit obéir à la grille d'équipement sous toutes ses formes surtout pour les surfaces accessoires (espaces verts, parkings, aires de jeux...) [11];
- réintégrer les anciens bâtiments collectifs du programme de Constantine dans la continuité et le style de la cité Boudiaf, sinon procéder à leur démolition [12];
- améliorer le cadre bâti par la restructuration des anciens quartiers et l'éradication de l'habitat précaire [11];
- l'Etat doit offrir les conditions de relogement aux habitants démunis. Cette option est apparemment complexe, coûteuse et prend

- énormément de temps dans sa mise en œuvre, mais elle demeure la mieux appropriée pour l'amélioration de l'urbanisme de la ville de Djelfa [11];
- lancer plusieurs opérations d'auto construction au niveau de certaines agglomérations de faible taille (Chaoua-Bensaid-Fousha) en veillant à les intégrer dans un nouvel ensemble qui bénéficierait de projet de viabilisation et d'aménagement pour les inclure au tissu urbain[11];
- renforcer l'ancien centre ville par des équipements structurant et la création d'autres centres secondaires. La ville aura un système de centralité composé d'un centre primaire avec trois centres secondaires à l'Ouest, l'Est et au Sud (village Oubeidallah) [12];
- améliorer les conditions d'infrastructures de base (AEP et assainissement), éclairage public, déviation des lignes HT, cas du village Oubeidallah [11];
- sensibiliser les citoyens pour l'embellissement des façades surtout au niveau des grands boulevards [11];
- créer une bande d'espaces verts entre la zone industrielle et les zones d'habitat [11];
- aménager des espaces libres en espaces verts dans les quartiers des ZHUN et les lotissements [12];
- exploiter les forêts de Moudjbara, Senalba et Chaabani comme des lieux de détente et de loisirs [11];
- voir la possibilité de transférer le champ de course (Hippodrome) vers l'Est et utiliser cet espace pour les besoins du public en parc d'attraction, espaces verts, stade de proximité [11]...
- étudier la possibilité de récupérer la caserne du centre ville et le centre de stockage de carburants [11];

- réserver des terrains pour construire des cimetières surtout vers l'Est de la ville [11];
 - transférer le champ de tir vers la forêt Senalba et utiliser cet espace comme passage naturel [11];
 - le marché de gros doit être transféré vers la voie d'évitement entre la route de Boussaâda et Moudjbara, et aménagé selon les normes (chambres froides, hall, administration, cafétéria...) [11];
 - le marché à bestiaux actuel doit être agrandi ou transféré pour devenir "un marché national du mouton" avec les infrastructures nécessaires (écuries, dépôts, hangars, chambres froides, unité sanitaire, banque, café, restaurant, hôtel...) [11];
 - à très court terme, la zone d'extension (zone Est) allant d'Ouled Oubeidallah jusqu'à la station route d'Alger, qui est traversée par la voie d'évitement, ne sera qu'une voie principale urbaine[11];
 - il y a lieu de prévoir que toutes les voies allant de la ville vers l'Est, doivent former de grands carrefours qui seront des centres des futures quartiers. Ces derniers seront aménagés et équipés par de grands équipements nécessaires tels que: places publiques, mosquées, marchés couverts, commerces modernes [11]...
 - prévoir le tracé de la future ligne de chemin de fer et tenir compte de ses contraintes éventuelles [11];
 - possibilité de prévoir une deuxième zone industrielle derrière le CET [11];
 - concevoir les nouvelles voies prévues dans les routes principales selon les normes qui sont de 15 m de largeur et plus [11];
 - l'extension doit être aussi prévue vers l'Ouest de la ville pour créer un équilibre et stopper la prolifération des bidonvilles [11];
 - en prévision de la protection de la population, cartographier et classer les zones à haut risque d'inondation [12].
- réorganiser la police urbaine qui doit veiller à l'application de la loi en vigueur (loi 29/90) qui définit les règles générales d'aménagement d'urbanisme et de construction, les délivrances des différents certificats d'urbanisme, permis de construire, permis de démolir[11];
 - réintroduire les autorisations d'occupation après délivrance de certificat de conformité [11].
 - un suivi administratif judiciaire s'impose ainsi que des mesures coercitives [11];
 - l'amélioration de l'urbanisme donc du cadre de vie cela est du ressort de tout l'environnement avec sa composante sociale, élective et institutionnelle [11].

Secteur du transport et de la circulation:

- mettre en place et exécuter un plan de circulation qui doit tenir compte du flux routier à court terme [11];
- résoudre les problèmes de stationnement par la création d'aires de stationnement de véhicules et la construction d'aires de parcage à étages [11];
- éliminer les points noirs notamment ceux des carrefours Rouini, Porte Charef, par la réalisation de trémies (autoponts) [11];
- prévoir la construction de deux ponts reliant la cité El Falah et la cité Nouvelle Mosquée aux cités Boukhalfa et Chaabani [11].

L'environnement:

- aménager des berges de part et d'autre de l'oued Mellah, par la création des voies carrossables et piétonnières (promenades) [11];
- drainer des eaux allant d'Ouled Oubeidallah au pont d'Ain Srar, avec la réalisation d'un collecteur principal [11].
- planter des arbres qui répondent aux conditions climatiques de la région dans tous les boulevards [12].
- construire des parcs d'attractions dans les différentes cités [11];
- rétablir le jardin botanique de la ville [11];
- équiper et mettre en marche le nouveau CET [11];

En matière de réglementation de l'urbanisme:

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] KHELLIL A. 1998. Les villes dans la revitalisation des espaces Hauts Plateaux. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. 315P
- [2] Villaret F. non daté. Siècles de steppe, Jalons pour l'histoire de Djelfa. Ouvrage dactylographié. 218P
- [3] Derradji Ahmed. 2008. Monographie de la wilaya de Djelfa, Données arrêtées au 31/12/2007. Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire. 665P.
- [4] Larousse. 1995. Dictionnaire GRAND FORMAT. Le Petit Larousse.
- [5] BASSIAND M, Thaï THI NGOC DU. 2000. Métropolisation, crise écologique et développement durable. Ed. Presses polytechniques et universitaires romandes. 299P.
- [6] JO. 1990. JO de la RADP n° 52 du 02 Décembre. Loi n° 90-29 du 01 Décembre 1990 relative à l'aménagement et l'urbanisme.
- [7] SAUVEZ M. 2001. La ville et l'enjeu du développement durable. Ed. La documentation française. 436P
- [8] J O. 2007. JO de la RADP n° 31 du 13 mai 2007. Loi n° 07-06 du 13 mai 2007 relative à la gestion, à la protection et au développement des espaces verts.
- [9] CHAUVET M, DELMAS M. 1991. Jardins botaniques et arboretums de demain. Ed Lavoisier, LIBRAIRIE. PP 13-184.
- [10] MATE. 2007. La politique des villes nouvelles dans le Schéma National d'Aménagement du territoire 2025. Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement. 144P
- [11] APW. 2008. Rapport de la commission des équipements et de l'aménagement urbain, PDAU Djelfa, Ain Oussera, Messaad. APW Djelfa. 10P
- [12] TENNAH B. 2006. Les potentialités spatiales et le développement durable dans la wilaya de Djelfa. Mémoire de Magister U.S.T.H.B. 135P

LISTE DES SYMBOLES ET DES ABREVIATIONS

AEP	: Alimentation en Eau Potable
ACL	: Agglomération Chef Lieu
ADE	: Algérienne des Eaux
ANAT	: Agence Nationale d'Aménagement du Territoire
APC	: Assemblée Populaire Communal
APFA	: Accession à la Propriété Foncière Agricole
APW	: Assemblée Populaire de Wilaya
BT	: Basse Tension
BTP	: Bâtiment et Travaux Publics
CET	: Centre d'Enfouissement Technique
CNES	: Conseil National Economique et Social
COS	: Coefficient d'Occupation du Sol
C.U.D.	: Centre Universitaire de Djelfa.
CW	: Chemin de Wilaya
DHW	: Direction de l'Hydraulique
DLEP	: Direction du Logement et des Equipements Publics
DPAT	: Direction de la Planification et de l'Aménagement du Territoire
DTP	: Direction de Travaux Publics
DUC	: Direction de l'Urbanisme et de la Construction
EAC	: Exploitation Agricole Collective
EAI	: Exploitation Agricole Individuelle
EPIC	: Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial
GTZ	: Coopération Technique Allemande pour le Développement
HCDS	: Haut Commissariat de Développement de la Steppe
HT	: Haute Tension
I.N.C.T.	: Institut National de Cartographie et Télédétection.
MT	: Moyenne Tension
O.N.M.	: Office National de Météorologie.
ONS	: Office National des Statistiques
OPGI	: Office Promotionnel de la Gestion Immobilière
PDAU	: Plan Directeur d'Aménagement Urbain
PCD	: Plan Communal de Développement
PDRHP	: Programme de Développement des Régions des Hauts Plateaux
POS	: Plan d'Occupation du Sol
PSD	: Plan Sectoriel de Développement
PSRE	: Programme de Soutien à la Relance Economique
P.U.D.	: Plan d'Urbanisme Directeur
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RN	: Route Nationale
SAU	: Surface Agricole Utile
S.I.G.	: Système d'Information Géographique
SNAT	: Schéma National d'Aménagement du Territoire
SONELGAZ	: Société Nationale de l'Electricité et du Gaz
TOC	: Taux d'Occupation par Classe
TOP	: Taux d'Occupation par Pièce
TOL	: Taux d'Occupation par Logement
URBATIA	: Urbanisme Tiaret (Bureau d'études d'aménagement et d'urbanisme)
ZHUN	: Zone d'Habitat Urbain Nouvelle
ZE	: Zone Eparsé
ZI	: Zone Industrielle.